



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190221-24_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2019

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

SOMMAIRE

I. Les perspectives économiques 2019 (Note de conjoncture INSEE – décembre 2018)	3
A. <i>La croissance s'essouffle fin 2018 et restera atone en 2019</i>	3
B. <i>Le taux de chômage diminuerait légèrement en 2019</i>	3
C. <i>Un reflux de l'inflation d'ici mi-2019.....</i>	4
D. <i>Le pouvoir d'achat augmenterait en 2019</i>	5
II. Loi de finances 2019.....	6
A. <i>Une dégradation des comptes publics en 2019.....</i>	6
B. <i>Le maintien de l'effort des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat</i>	7
C. <i>La stabilisation du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2019</i>	9
D. <i>Autres dispositions fiscales et financières :.....</i>	10
III. La situation financière de notre établissement public, fin 2018	14
A. <i>Les évolutions et tendances du budget principal.....</i>	15
B. <i>Les budgets annexes :</i>	18
C. <i>La dette et son évolution projetée</i>	24
D. <i>Structure des effectifs, éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature – Durée effective du travail</i>	31
E. <i>L'évolution des dépenses d'équipement.....</i>	34
F. <i>Les soldes d'exécution reportés</i>	35
IV. Les orientations pluriannuelles.....	36
V. Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.	37

I. Les perspectives économiques 2019 (Note de conjoncture INSEE – décembre 2018)

Dans sa dernière note de conjoncture, publiée en décembre 2018, l'INSEE trace les perspectives économiques suivantes :

A. La croissance s'essouffle fin 2018 et restera atone en 2019

Selon la dernière note de conjoncture de l'Insee, la croissance s'est essoufflée au cours du dernier trimestre 2018. Pour l'ensemble de l'année, la progression du produit intérieur brut (PIB) est de seulement 1,5% contre 1,9% en moyenne dans la zone euro. C'est également 0,2 points de PIB de moins que le scénario sur lequel Bercy avait basé le budget de la France pour l'année écoulée, qui tablait sur une croissance de 1,7%.

L'Insee estime que le mouvement dit « des Gilets jaunes » a eu un impact à la baisse de 0,1 point de PIB au dernier trimestre. Mais cette croissance, un peu plus faible qu'attendue, s'explique aussi et d'abord par d'autres facteurs, comme le ralentissement de l'activité économique chez les principaux voisins et partenaires de la France, en particulier l'Allemagne et l'Italie.

Pour l'année à venir, les perspectives ne sont pas meilleures. Dans un contexte international qui reste incertain et marqué par les tensions protectionnistes, l'activité économique dans la zone euro montre des signes d'essoufflement.

L'institut prend en compte les quelque 10 milliards d'euros de mesures annoncées récemment par le gouvernement, mais n'anticipe pour le moment que 1% de croissance acquis au premier semestre 2019.

Sur l'ensemble de l'année, les prévisions de l'Insee ne permettent pas d'espérer une croissance au-delà de 1,3%.

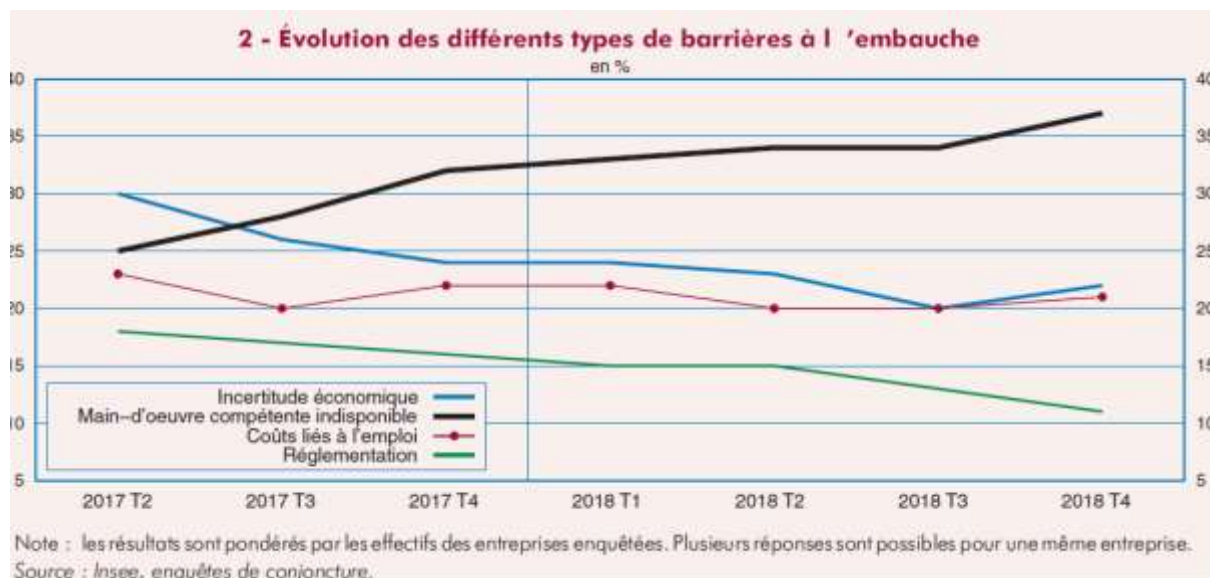
Or, le budget de la France pour 2019, qui prévoit déjà un déficit important équivalent à 3,2% du PIB, le plus élevé de la zone euro, repose sur l'hypothèse d'une croissance de 1,7% qui semble hors d'atteinte. Le déficit budgétaire 2019 devrait donc être encore plus élevé que prévu.

B. Le taux de chômage diminuerait légèrement en 2019

En 2018, le taux de chômage reste stable, à 9,1% de la population active, selon les critères du Bureau international du travail (BIT) alors qu'une baisse était attendue avec une moyenne de 8,9% au dernier trimestre 2018.

L'Insee révèle un facteur inattendu pesant sur les embauches, c'est la difficulté à recruter une main-d'œuvre qualifiée.

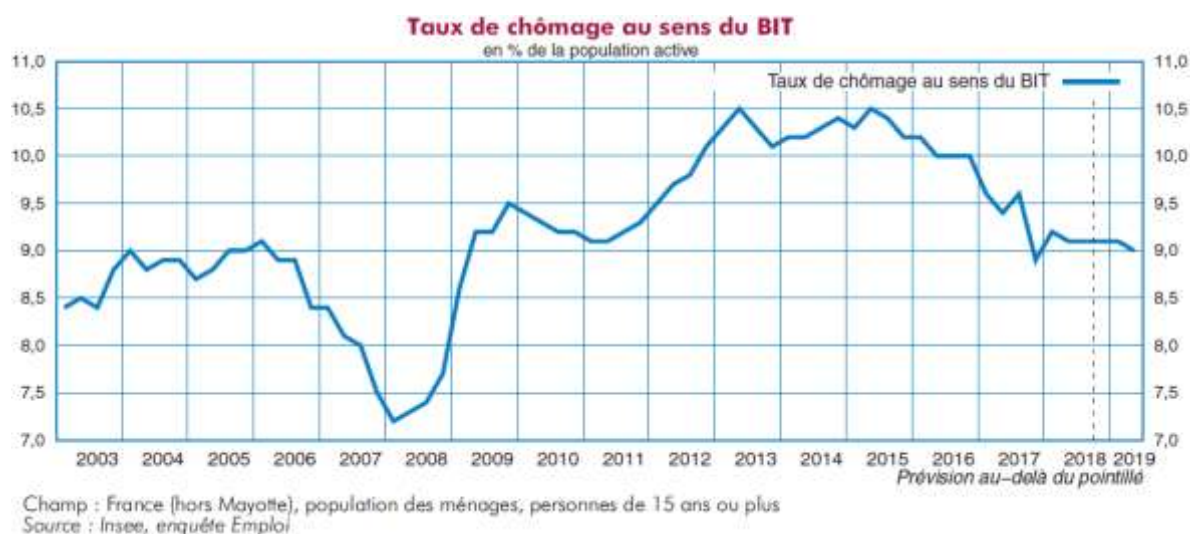
Ce facteur de frein à l'embauche est passé devant l'incertitude économique et le coût du travail dès le second trimestre 2017, au point que se pose aujourd'hui la question de la pertinence des aides aux entreprises par l'abaissement des charges sociales sur les bas salaires. C'est en effet en haut de l'échelle des rémunérations que les entreprises peinent désormais à recruter.



L'institut rappelle en outre qu'en 2019, les entreprises percevront pour la dernière fois le crédit d'impôts au titre des rémunérations versées en 2018, en même temps qu'elles bénéficieront de cotisations réduites de 6 % sur les salaires compris entre 1 et 2,5 smic.

La dépense publique sera donc double au chapitre des aides à la compétitivité des entreprises, mais l'Insee estime prudemment que « l'effet en termes d'incitation à l'emploi est incertain ».

Par conséquent, l'Insee considère que le chômage ne devrait reculer que très légèrement, pour passer de 9,1% à 9% de la population active.



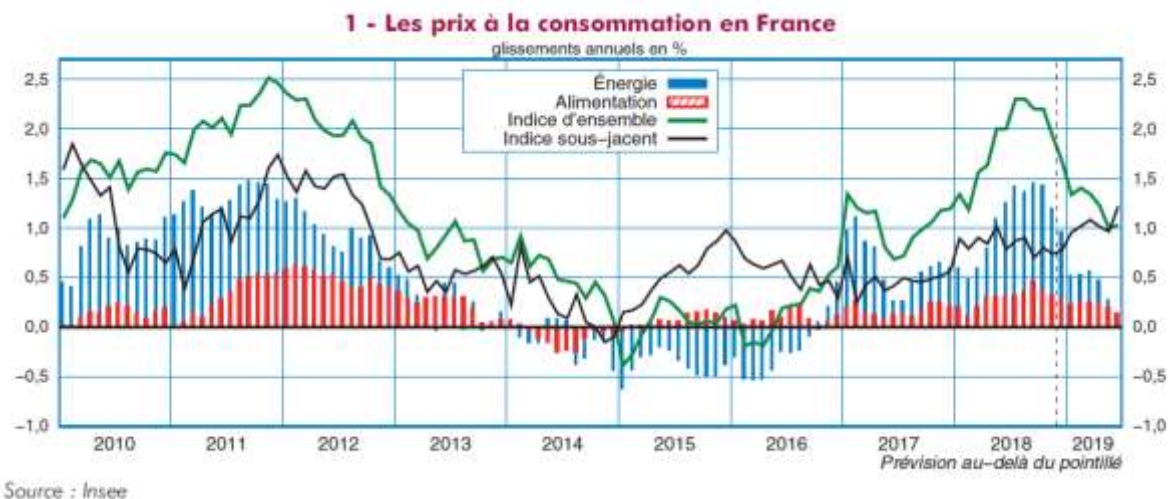
C. Un reflux de l'inflation d'ici mi-2019

En novembre 2018, l'inflation s'élève à +1,9 % sur un an. D'ici juin 2019, elle s'abaisserait à +1,0%.

Le ralentissement des prix de l'énergie et du tabac contribuerait principalement à cette baisse, qui serait renforcée par le gel annoncé de la fiscalité énergétique.

Hors tabac, l'inflation s'abaisserait à +0,9 % contre +1,9 % en octobre.

L'inflation sous-jacente¹, peu dynamique tout au long de l'année 2017, s'est redressée en 2018 (+0,8 % en octobre 2018, contre +0,5 % en moyenne en 2017). D'ici juin 2019, elle augmenterait, à +1,2 % sur un an. Le dynamisme des salaires nominaux soutiendrait la hausse des prix dans les services. Les prix des produits manufacturés resteraient quant à eux peu dynamiques.



L'hypothèse d'inflation retenue par l'Etat dans l'élaboration de son budget est de 1.4%. Elle reste inférieure aux prévisions émises par plusieurs organismes :

Inflation moyenne annuelle	2018	2019	2020	2021	2022
LFI 2019	+1,8%	+1,40%			
Rappel LPFP 2018-2022	+1,0%	+1,10%	+1,40%	+1,75%	+1,75%
Concensus des Banques (décembre 2018)	+2,1%	+1,7%	+1,5%		
Banque de France (Décembre 2018)	+2,1%	+1,6%	+1,7%	+1,7%	
FMI (octobre 2018)	+1,9%	+1,8%	+1,8%	+1,8%	+1,9%
Banque de France (sept 2018)	+2,1%	+1,7%	+1,8%		
Concensus des Banques (sept 2018)	+2,0%	+1,7%	+1,7%		

D. Le pouvoir d'achat augmenterait en 2019

L'Insee estime que les ménages devraient profiter, au premier semestre 2019, à la fois du plein effet des mesures de soutien mises en œuvre cet automne et annoncées par l'exécutif pour éteindre l'incendie des gilets jaunes, mais aussi d'un « reflux de l'inflation ».

Par conséquent, le pouvoir d'achat devrait progresser de +0,5 % au premier trimestre, puis ralentirait par contrecoup au deuxième (+0,2 %).

Le dynamisme enregistré en fin d'année 2018 couplé à l'effet de ces mesures conduirait à un acquis de croissance annuelle du pouvoir d'achat de +2,0 % à mi-2019, supérieur à la croissance du pouvoir d'achat prévue pour l'ensemble de l'année 2018 (+1.4%).

La consommation des ménages devrait ainsi « accélérer » et, donc, soutenir la croissance.

¹ L'indicateur d'inflation sous-jacente calculé par l'Insee est estimé en retirant de l'indice d'ensemble les prix de l'énergie, des produits frais et les tarifs publics, et en le corrigeant des mesures fiscales et des variations saisonnières.

II. Loi de finances 2019

A. Une dégradation des comptes publics en 2019

Initialement, le projet de loi de finances 2019 prévoyait un déficit de 2.9% du PIB. Par rapport à 2018, le déficit s'aggravait de 0.3% essentiellement par le coût de 20Mds€ lié à la transformation en baisse de charge du CICE (Crédit Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi).

Suite au mouvement des gilets jaunes des mesures d'urgence économiques et sociales ont été adoptées. Ces mesures impactent le budget de l'Etat pour un montant de l'ordre de 7 Mds € :

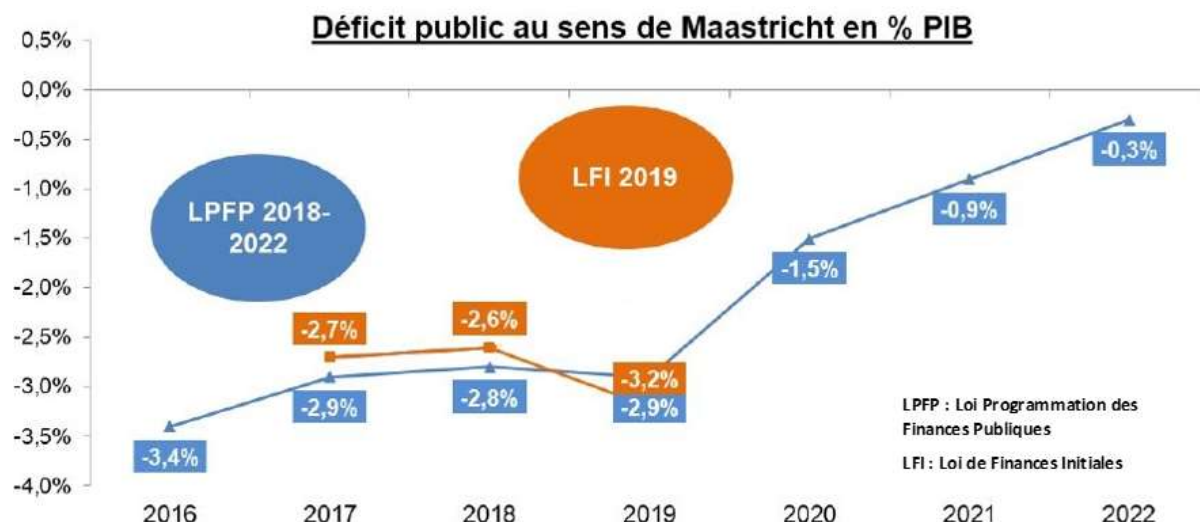
-Annulation, en 2019, de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) pour les retraités dont la pension (pour un retraité seul et sans autre revenu) est inférieure à 2 000 € nets (moindres recettes de l'ordre de 1,3 Mds€) ;

-Revalorisation et élargissement de la prime d'activité (coût supplémentaire de 2,5 Mds€) ;

-Exonération, dès 2019, de cotisations sociales et d'imposition sur le revenu des rémunérations perçues au titre des heures supplémentaires, dans la limite de 5 000 € par an (moindres recettes de l'ordre 1,96 Md€ pour l'exonération de cotisations sociales et de 1,9 Mds€ pour l'exonération d'impôt sur le revenu).

<i>En Mds€</i>	Impact année pleine	
	Moindres recettes	Coûts supplémentaires
Annulation de la hausse de CSG	1,3	
Revalorisation et élargissement de la prime d'activité		2,5
Exonération de cotisations sociales et d'imposition sur le revenu pour les heures supplémentaires	3,86	
Total	5,16	2,5

Avec ces mesures, le déficit prévisionnel atteindrait 3,2% en 2019 (contre -2.9% prévu initialement au PLF 2019).



Cette prévision de déficit ne tient pas compte de l'effet de ralentissement de la croissance induit par le mouvement dit des « gilets jaunes ».

Depuis 1997, à travers le Pacte de Stabilité et de Croissance, la France s'est notamment engagée à maintenir un déficit public inférieur à 3% du PIB et une dette publique inférieure à 60% du PIB. Depuis le 27 avril 2009, la France fait l'objet d'une procédure avec un déficit public supérieur à 3% du PIB.

De plus, en signant le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), la France s'est engagée à limiter le déficit structurel à 0.5% du PIB. La convergence vers cet objectif de moyen terme doit être d'au moins 0.5% du PIB par an.

La loi de finances 2019 n'est pas en ligne avec le TSCG et le déficit dépasse la limite européenne de 3%.

B. Le maintien de l'effort des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat

Sur la période 2014-2017, les collectivités locales ont contribué au redressement des finances publiques par une minoration de la dotation globale de fonctionnement de 11,475 Mds€.

Contribution au redressement des finances publiques - Tranches annuelles - M€	LFI 2014		LFI 2015		LFI 2016		LFI 2017	
<i>Communes</i>	588	39,2%	1 450	39,5%	1 450	39,5%	725	27,5%
<i>EPCI</i>	252	16,8%	621	16,9%	621	16,9%	311	11,8%
Sous total secteur communal	840	56,0%	2 071	56,4%	2 071	56,4%	1 036	39,3%
Départements	476	31,7%	1 148	31,3%	1 148	31,3%	1 148	43,6%
Régions	184	12,3%	451	12,3%	451	12,3%	451	17,1%
TOTAL annuel	1 500	100%	3 670	100%	3 670	100%	2 635	100%
Total cumulé	1 500		5 170		8 840		11 475	

Volume annuel de contribution au redressement des finances publiques - M€	LFI 2014		LFI 2015		LFI 2016		LFI 2017	
<i>Communes</i>	588	39,2%	2 038	39,4%	3 488	39,5%	4 213	36,7%
<i>EPCI</i>	252	16,8%	873	16,9%	1 494	16,9%	1 805	15,7%
Sous total secteur communal	840	56,0%	2 911	56,3%	4 982	56,4%	6 018	52,4%
Départements	476	31,7%	1 624	31,4%	2 772	31,4%	3 920	34,2%
Régions	184	12,3%	635	12,3%	1 086	12,3%	1 537	13,4%
TOTAL	1 500	100%	5 170	100%	8 840	100%	11 475	100%

Pour la période 2018-2022, un nouvel effort est demandé à hauteur de 13Mds€. Cet effort demandé aux collectivités sur le quinquennat se traduit par un double objectif au niveau national :

1. **La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% / an en valeur à périmètre constant.** Celle-ci est exprimée en indice dont la base est 100 en 2017.
2. Une réduction du « besoin de financement » (emprunts contractés – remboursements de la dette) de 2,6 Md€ par an, pour arriver à un désendettement total de 13 Md€.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dép. de fonctionnement (€ courants) - base 100 2017	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2
Variation de l'endettement - Md€	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumul	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

Cet objectif national s'apprécie en prenant en compte les budgets principaux et annexes des collectivités locales sans distinction.

Il est également défini un plafond national de référence concernant la capacité de désendettement :

- Régions : 9 ans
- Départements et Métropole de Lyon : 10 ans
- **Communes et EPCI : 12 ans**

La capacité de désendettement est calculée sur le budget principal en retenant soit l'épargne brute du dernier exercice, soit la moyenne des trois dernières années.

Afin d'organiser ce nouveau pacte, la loi prévoyait la signature de contrats d'objectifs entre l'Etat et les collectivités les plus importantes.

Les collectivités obligatoirement concernées sont les suivantes :

- Les régions (y compris collectivités de Corse, Martinique et Guyane) ;

- Les départements ;
- La Métropole de Lyon ;
- Les communes et EPCI dont le budget principal présentait un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 60 M€ en 2016 (compte de gestion).

Les autres collectivités pourront demander à l'État de contractualiser si elles le souhaitent.

322 collectivités ont été identifiées et ont l'obligation de contractualiser. Il n'est pas exclu que ce principe soit étendu dans les années à venir à des collectivités de strates inférieures en fonction du contexte national. A ce jour 230 collectivités ont signé un contrat soit environ 71%.

Si les prévisions réalisées à l'issue du premier semestre 2018 évaluent l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,9 % pour 2018, il convient de rappeler que le report, de 2018 à 2019, de certaines mesures inscrites dans le Protocole sur les Parcours professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pèsera, inévitablement, dans les budgets locaux de 2019.

Par ailleurs, il convient également de souligner que l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé par le gouvernement (1,2 %) doit désormais s'appréhender dans un contexte inflationniste plus marqué qu'au cours des années précédentes.

C. La stabilisation du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2019

La dotation globale de fonctionnement sera maintenue au niveau de son enveloppe globale de 2018.

La stabilisation du montant global de la DGF ne signifie toutefois pas que chaque commune percevra en 2019 un montant de dotation forfaitaire identique à celui perçu en 2018. En effet, les montants individuels pourront être impactés, comme chaque année, par les règles habituelles de calcul de la DGF, et en particulier par l'écêtement susceptible de s'appliquer à la dotation forfaitaire pour financer notamment la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

En effet, la loi de finances prévoit une augmentation de 180 millions d'euros des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF : + 90 millions pour la DSU, + 90 millions pour la DSR. En 2018, ces enveloppes avaient augmenté respectivement de 110 M€ et de 90 M€.

Les niveaux d'augmentation prévus pour 2019 traduisent un retour à un rythme plus modéré que ces dernières années dans la montée en charge de la péréquation. La forte progression des enveloppes DSU et DSR avait en effet permis de limiter, pour les communes bénéficiaires, l'effet de la contribution au redressement des finances publiques appliquée sur la dotation forfaitaire entre 2014 et 2017.

Pour la DSU, il s'agit ainsi de la plus faible augmentation de l'enveloppe depuis 2014.

Comme en 2018, le financement de la progression des dotations de péréquation est opéré intégralement par écêtement de la dotation forfaitaire, c'est-à-dire par les communes elles-mêmes.

D. Autres dispositions fiscales et financières :

1. La stabilisation de l'enveloppe du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Depuis 2018, le montant du fonds est fixé définitivement à 1 milliard d'euros.

2. La suppression de taxes à faible rendement

La suppression de nombreuses petites taxes est prévue par la loi de finances 2019. Parmi celles - ci, plusieurs concernent directement les collectivités locales :

-Taxe sur les résidences mobiles terrestres occupées à titre d'habitat principal : Le montant de cette taxe est de 150 € par résidence. Le produit de cette taxe, recouvrée par l'État, doit être réparti entre les collectivités et EPCI au prorata de leurs dépenses relatives à l'accueil des gens du voyage.

-Taxe sur l'exploration d'hydrocarbures : Cette taxe était perçue par les départements depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle était acquittée par le titulaire du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux et son produit était calculé selon un prix au kilomètre carré.

-Taxe sur la recherche de gîtes géothermiques à haute température : Comme la taxe précédente, celle-ci était perçue par les départements depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle était due par le titulaire du permis exclusif de recherche et était calculée sur la base d'un tarif au kilomètre carré.

Le texte prévoit que la perte de recettes engendrée par ces taxes sera compensée par la majoration de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), mécanisme « classique » qui n'est dans les faits jamais traduit par une augmentation de l'enveloppe de DGF.

3. La non remise en cause des facultés d'exonérations de certains bâtiments appartenant à des personnes publiques lorsque des panneaux photovoltaïques sont apposés

Conformément aux dispositions de l'article 1382 du CGI, certains bâtiments ou immeubles appartenant à des personnes publiques sont exonérés de de TFPB. C'est notamment le cas des propriétés affectées à un service public ou d'intérêt général et non productives de revenus ou encore des ouvrages établis pour la distribution d'eau potable appartenant à des communes rurales ou syndicats de communes.

Or, la présence d'un panneau photovoltaïque sur les toits de l'un de ces bâtiments était susceptible de faire sortir celui-ci du champ de l'exonération.

Les dispositions de la LFI 2019 précisent que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'un des bâtiments ne remet pas en cause le bénéfice de l'exonération.

Cette mesure est applicable à compter des impositions établies au titre du 1^{er} janvier 2019

4. Le décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA à 2020

La loi de finances pour 2018 avait instauré l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 d'une réforme des modalités de gestion du FCTVA avec comme objectif de simplifier, rendre moins coûteux et améliorer la sécurité juridique du dispositif de gestion de cette compensation qui représente plus de 5 milliards de dépenses pour l'Etat.

Ce fonds est versé aux collectivités en contrepartie de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il s'agit de la mise en place d'un mécanisme d'automatisation qui se substituerait à la gestion manuelle du FCTVA.

Pour des raisons techniques, la réforme s'appliquerait avec un an de retard au 1er janvier 2020.

5. Les dispositifs d'exonération de TFPB au profit des cabinets secondaires des médecins et auxiliaires médicaux

Le Code général des impôts prévoit au sein de son article 1464 D que sur délibérations des communes et des EPCI, les médecins et auxiliaires médicaux qui s'installent dans une commune de moins de 2 000 habitants ou dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ont la possibilité de bénéficier d'une exonération temporaire de CFE, d'une durée de deux à cinq ans.

A l'issue du vote du PLF, les médecins et auxiliaires médicaux qui ouvrent un cabinet secondaire dans une ZRR ou au sein d'une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante pourront bénéficier aussi de cette exonération.

6. La dotation de soutien à l'investissement local

Les montants seront stables par rapport à 2018 : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Elles s'élèveront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards d'euros pour le bloc communal.

7. La poursuite du dégrèvement de taxe d'habitation au profit de « 80% de la population »

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt.

Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. Ce sera donc 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation.

Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020.

Pour rappel, la loi prévoit que ce dégrèvement est égal, au maximum, à 30% de la cotisation de TH en 2018, 65% en 2019, et 100% à partir de 2020. Il est déterminé en prenant en compte le taux global d'imposition et le montant ou les taux d'abattement appliqués pour les impositions dues au titre de 2017. Le taux global d'imposition

Conseil communautaire du 21 février 2019

comprend le taux des taxes spéciales d'équipement additionnelles et la taxe pour la GEMAPI.

Le tableau ci-dessous illustre, au titre des exercices 2018 à 2020, les taux de dégrèvement applicables en fonction du nombre de parts et du revenu fiscal.

Revenu de référence	Nombre de parts																	
	1 part			1,5 parts			2 parts			2,5 parts			3 parts			3,5 parts		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
< 27 000 €	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
27 200 €	24,0%	52,0%	80,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
27 400 €	18,0%	39,0%	60,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
27 600 €	12,0%	26,0%	40,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
27 800 €	6,0%	13,0%	20,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
28 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
29 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
29 300 €	0,0%	0,0%	0,0%	24,0%	52,0%	80,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
29 600 €	0,0%	0,0%	0,0%	18,0%	39,0%	60,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
29 900 €	0,0%	0,0%	0,0%	12,0%	26,0%	40,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
30 200 €	0,0%	0,0%	0,0%	6,0%	13,0%	20,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
30 500 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
43 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
43 400 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	24,0%	52,0%	80,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
43 800 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	18,0%	39,0%	60,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
44 200 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	12,0%	26,0%	40,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
44 600 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,0%	13,0%	20,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
45 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
49 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
49 400 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	24,0%	52,0%	80,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
49 800 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	18,0%	39,0%	60,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
50 200 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	12,0%	26,0%	40,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
50 600 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,0%	13,0%	20,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
51 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
55 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%	30,0%	65,0%	100,0%
55 400 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	24,0%	52,0%	80,0%	30,0%	65,0%	100,0%
55 800 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	18,0%	39,0%	60,0%	30,0%	65,0%	100,0%
56 200 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	12,0%	26,0%	40,0%	30,0%	65,0%	100,0%
56 600 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,0%	13,0%	20,0%	30,0%	65,0%	100,0%
61 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,0%	65,0%	100,0%
61 400 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	24,0%	52,0%	80,0%
61 800 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	18,0%	39,0%	60,0%
62 200 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	12,0%	26,0%	40,0%
62 600 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,0%	13,0%	20,0%
63 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

La LFI 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement. Le devenir de la fiscalité locale devrait à priori être arrêté avant le projet de loi de finances rectificatives annoncé pour le premier semestre 2019.

A ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard/Bur du printemps dernier et qui sont :

- Transfert de la part départementale de TFPB aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de TH avec mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et EPCI (péréquation horizontale),

- Transfert intégral de la TFPB aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec là aussi un mécanisme de compensation entre les communes sur dotées et sous dotées. Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),

- Transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI qui perdraient alors chacun leur pouvoir de taux.

8. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2019

Le mode de calcul du coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives a connu plusieurs modifications ces dernières années.

Jusqu'en 2016, le coefficient de revalorisation des bases fiscales correspondait à la prévision d'inflation française présentée dans le PLF. En 2017 le gouvernement a retenu l'inflation constatée en octobre, soit 0,4% (ou 1,004).

L'article 99 de la LFI 2017 (article 1518 du CGI) a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

Ce taux d'inflation est donc désormais calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi, après 1,2% en 2018, le coefficient qui sera appliqué en 2019 s'élèvera à 1,022, soit une augmentation des bases de 2,2%.

Comparaison des coefficients de revalorisation adoptés



Source : Finance Active

III. La situation financière de notre établissement public, fin 2018

Il est rappelé préalablement que le présent rapport doit comporter : « Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. »

Ainsi, afin d'envisager, de répondre à cette obligation, il convient, dans un premier temps de constater et d'analyser, les résultats et soldes de l'exercice précédent. Ces résultats et soldes restent provisoires dans la mesure où les comptes administratifs, d'exploitation, comparés aux comptes de gestion, n'ont, ni été arrêtés, ni votés. Les chiffres, non définitifs à ce stade, traduisent toutefois des tendances fiables. Ces tendances sont corroborées par notre prestataire externe dont des extraits du rapport fourni viendront étayer certaines parties de ce rapport.

Des flux financiers ayant résulté de l'évolution des compétences du Centre Intercommunal d'Action Sociale, Etablissement public administratif dont l'analyse ne relève pas obligatoirement de notre périmètre d'analyse, les données présentées ont également été agrégées, éventuellement retraitées et consolidées pour faciliter l'analyse. L'analyse croisée des deux établissements publics est indispensable au regard de la subvention versée par le budget principal au CIAS et qui participe de l'équilibre de cet établissement (voir tableau de bord).

Les charges et les produits ont été globalement rattachés à l'exercice (indépendance des exercices budgétaires).

Enfin, il sera utilement rappelé que les indicateurs présentés dans ce rapport, relèvent classiquement de l'analyse financière et sont définis comme suit par la Direction Générale des Collectivités locales ²:

DÉFINITIONS

► **Épargne brute** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

► **Épargne de gestion courante** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêt.

► **Épargne nette** : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

² Les finances de collectivités locales : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/chapitre_4_-_les_finances_des_cl_0.pdf

L'analyse financière est également opérée sans tenir compte des recettes liées aux cessions, constatées au compte 775, afin d'obérer ces données à caractère exceptionnel.

Enfin la mise en œuvre d'une démarche « tableaux de bord mensuels de pilotage et de gestion », en cours d'année 2018 enrichit l'analyse financière et l'aide à la décision. Ils traduisent des tendances et donnent de nombreuses informations de détail. Le tableau de bord n°6, en janvier 2019 peut toutefois comporter des différences avec les situations budgétaires quasi-définitives. Ces écarts ne nuisent toutefois pas à l'analyse budgétaire.

A. Les évolutions et tendances du budget principal

Le tableau présenté ensuite, permet de présenter les principales évolutions liées aux flux financiers résultant de la deuxième année de fonctionnement de notre établissement public :

	CCBTN 2017	Projection 2018
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	193 025,30 €	110 228,74 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.(ou compte 017 M22)	894 179,83 €	1 463 566,09 €
73 - IMPOTS ET TAXES	26 089 356,00 €	25 677 454,24 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 172 823,83 €	6 097 499,47 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	186 918,47 €	118 912,61 €
76 - PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)		238,50 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	106 820,62 €	34 394,09 €
78 (- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS) ET PROVISIONS		
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	33 643 124,05 €	33 502 293,74 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 304 747,74 €	8 013 521,51 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 705 011,27 €	6 366 649,75 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 007 299,00 €	10 606 105,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)	4 430 459,78 €	5 861 718,74 €
66 - CHARGES FINANCIERES	240 932,14 €	244 673,26 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 536,12 €	49 864,92 €
68 - (DOT. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION) ET PROVISIONS		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	31 730 986,05 €	31 142 533,18 €
EPARGNE DE GESTION	2 088 785,64 €	2 619 666,15 €
EPARGNE BRUTE	1 912 138,00 €	2 359 760,56 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)	6%	7%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	1 216 962,32 €	948 405,34 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€)	695 175,68 €	1 411 355,22 €
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	7 474 847,18 €	9 288 384,00 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	3,9 ans	3,9 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	22%	28%

Ce tableau permet en particulier de constater :

- ✓ L'amélioration remarquable de nos épargnes de gestion, brute et nette, avec un doublement de cette dernière
 - Les objectifs annoncés lors du DOB 2018 : « ...Sur cette base l'épargne brute et l'épargne nette devraient rester stable sous réserve que les objectifs d'optimisation de gestion (250 000 euros d'économies mini)

soient atteints. » sont atteints, **l'épargne de gestion a évolué positivement de 500 000 euros.**

- ✓ Les évolutions des charges à caractère général et des dépenses de personnel au regard des orientations données lors du vote du budget primitif 2017 (*« baisse des coûts de fonctionnement, à budget constant, en 2017 et 2018, avec une organisation adaptée »*).
- ✓ La baisse de nos recettes d'impôts et taxes liées à la baisse lissée du montant de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

	Taux actuels	Bases d'imposition	Produits	+/-	Taux 04/2018	Produits	+/-	Taux début lissage 2019	Produits	+/-	Taux 2020	Produits	+/-	Taux 2021	Produits
Beaumesnil	15,55	3 463 528	538 578,60 €	-0,83	14,72	509 831,32 €	-0,91	13,81	478 313,22 €	-0,91	12,90	446 795,11 €	-0,90	12,00	415 623,36 €
Broglie bac	15,96	1 346 651	214 925,50 €	-0,83	15,13	203 748,30 €	-1,05	14,08	189 608,46 €	-1,04	13,04	175 603,29 €	-1,04	12,00	161 598,12 €
Broglie sac	14,96	3 064 807	458 495,13 €	-0,83	14,13	433 057,23 €	-0,71	13,42	411 297,10 €	-0,71	12,71	389 536,97 €	-0,71	12,00	367 776,84 €
Brionne	13,30	4 321 938	574 817,75 €	-0,83	12,47	538 945,67 €	-0,16	12,31	532 030,57 €	-0,16	12,15	525 115,47 €	-0,15	12,00	518 632,56 €
Beaumont Le Roger	13,81	7 664 577	1 058 478,08 €	-0,83	12,98	994 862,09 €	-0,33	12,65	969 568,99 €	-0,33	12,32	944 275,89 €	-0,32	12,00	919 749,24 €
Risle Charentonne	11,67	3 212 478	374 896,18 €	0,00	11,67	374 896,18 €	0,11	11,78	378 429,91 €	0,11	11,89	381 963,63 €	0,11	12,00	385 497,36 €
Bernay Menneval	13,85	16 554 788	2 292 838,14 €	-0,83	13,02	2 155 433,40 €	-0,34	12,68	2 099 147,12 €	-0,34	12,34	2 042 860,84 €	-0,34	12,00	1 986 574,56 €
Zone commune Brionne	11,73	3 680 165	431 683,35 €	0,00	11,73	431 683,35 €	0,09	11,82	434 995,50 €	0,09	11,91	438 307,65 €	0,09	12,00	441 619,80 €
			5 944 712,74 €			5 642 457,54 €			5 493 390,87 €			5 344 458,85 €			5 197 071,84 €
					-300 000	5 644 712,74 €		-150 000	5 494 712,74 €		-150 000	5 344 712,74 €		-150 000	5 194 712,74 €
						-2 255,20			-1 321,88			-253,89			2 359,10
Coût du service rendu proposition d'une baisse 750 000 € sur 4 ans avec un lissage de 300 000 la 1ère année et 150 000 € les suivantes															

Il est également rappelé que le conseil communautaire a, par délibération N° FI2017-61, en date du 20 avril 2017, décidé le lissage des taux des taxes directes locales sur une durée de 12 ans. Ce lissage a été mis en place par la DGFiP³, à partir de 2017 et sur une période de 13 ans.

S'agissant des recettes spécifiques à la fiscalité, supérieures à la prévision, elles s'établissent comme suit ;

³ Direction générale des Finances publiques

Conseil communautaire du 21 février 2019

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
73 - Impôts et taxes	25 554 501.00 €	24 423 310.00 €	0.00 €	25 677 454.24 €	25 677 454.24 €	100,48%	-122 953.24 €	-0,48%
73111 - Taxes foncières et d'habitation	15 425 223.00 €	15 425 233.00 €	0.00 €	15 415 843.00 €	15 415 843.00 €	99,94%	9 360.00 €	0,06%
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 657 728.00 €	2 657 728.00 €	0.00 €	2 657 833.00 €	2 657 833.00 €	100,00%	-105.00 €	0,00%
73113 - Taxes sur les Surfaces Commerciales	805 308.00 €	805 308.00 €	0.00 €	813 446.00 €	813 446.00 €	101,34%	-8 138.00 €	-1,34%

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Engagé	Reste engagé	Liquidé	Total réalisé	% Réalisé	Montant disponible	% Disponible
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	216 933.00 €	216 933.00 €	0.00 €	205 441.00 €	205 441.00 €	94,70%	11 492.00 €	5,30%
7316 - Autres impôts locaux ou assimilés	125 000.00 €	0.00 €	0.00 €	228 709.00 €	228 709.00 €	182,97%	-103 709.00 €	-82,97%
73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	725 000.00 €	725 000.00 €	0.00 €	724 193.00 €	724 193.00 €	99,89%	807.00 €	0,11%
7326 - Autres fiscalités reversées	82 456.00 €	0.00 €	0.00 €	82 456.00 €	82 456.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	5 693 106.00 €	4 793 106.00 €	0.00 €	5 726 542.00 €	5 726 542.00 €	100,62%	-35 434.00 €	-0,62%
7336 - Droits de place	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0,00%	3 000.00 €	100,00%
7388 - Autres taxes diverses	20 745.00 €	0.00 €	0.00 €	20 991.24 €	20 991.24 €	101,19%	-246.24 €	-1,19%

Les recettes supplémentaires constatées au compte 7318 s'expliquent par des rôles supplémentaires pour les impôts sur les ménages.

S'agissant des dotations, elles sont supérieures d'environ 1% à la prévision en raison des recettes engagées liées au fonctionnement des transports scolaires.

74 - Dotations, subventions et participations	6 027 443.00 €	4 695 534.34 €	916 369.75 €	5 181 129.72 €	6 097 499.47 €	101,16%	-70 056.47 €	-1,16%
74124 - Dotation d'intercommunalité	1 131 888.00 €	1 131 888.00 €	0.00 €	1 131 888.00 €	1 131 888.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
74126 - Dotation de compensation des groupements de communes	1 893 208.00 €	1 893 208.00 €	0.00 €	1 893 208.00 €	1 893 208.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
744 - FCTVA	125 922.00 €	128 370.00 €	0.00 €	141 122.00 €	141 122.00 €	112,88%	-16 100.00 €	-12,88%
7472 - Régions	32 766.00 €	51 227.12 €	0.00 €	38 256.88 €	38 256.88 €	116,76%	-5 490.88 €	-16,76%
7473 - Départements	2 226 351.00 €	922 490.25 €	877 005.25 €	1 417 382.17 €	2 294 387.42 €	103,06%	-68 036.42 €	-3,06%
74741 - Communes membres du GFP	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €	17 599.00 €	17 599.00 €	76,52%	5 401.00 €	23,48%
74746 - Autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 232.00 €	1 232.00 €	0,00%	-1 232.00 €	0,00%
74751 - GFP de rattachement	34 000.00 €	36 119.77 €	0.00 €	26 812.78 €	26 812.78 €	78,86%	7 187.22 €	21,14%
74756 - Autres groupements	25 725.00 €	13 254.70 €	0.00 €	27 298.89 €	27 298.89 €	106,12%	-1 573.89 €	-6,12%
7478 - Autres organismes	88 100.00 €	39 364.50 €	39 364.50 €	18 947.00 €	58 311.50 €	85,63%	9 788.50 €	14,37%
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	87 093.00 €	87 093.00 €	0.00 €	87 093.00 €	87 093.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
74833 - Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0.00 €	1 557.00 €	0.00 €	1 557.00 €	1 557.00 €	0,00%	-1 557.00 €	0,00%
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0.00 €	8 672.00 €	0.00 €	8 672.00 €	8 672.00 €	0,00%	-8 672.00 €	0,00%
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	380 290.00 €	380 290.00 €	0.00 €	370 061.00 €	370 061.00 €	97,31%	10 229.00 €	2,69%

B. Les budgets annexes :

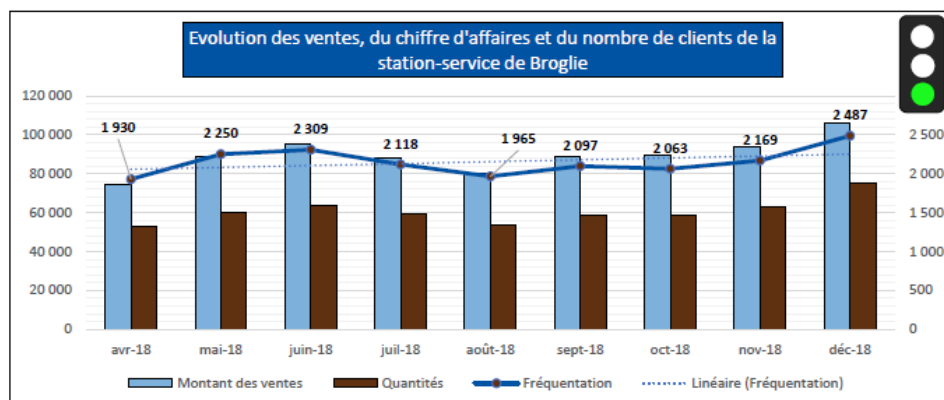
Il est à nouveau rappelé que les tableaux présentés ne sont que des situations budgétaires en cours ou projetées, ne constituent donc pas les comptes administratifs de l'exercice 2018 et que certaines données agrégées et consolidées, le sont pour faciliter l'analyse et la projection budgétaire. A titre d'exemple, celles des budgets annexes d'assainissement ont été, pour certaines, agrégées en HT et TTC. Ces données permettent toutefois de répondre aux projections demandées par les textes lors du débat d'orientation budgétaire.

1. Le budget station-service

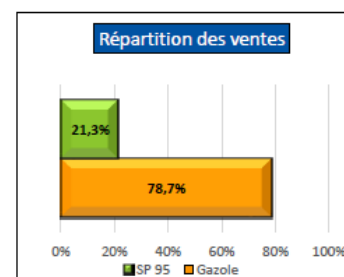
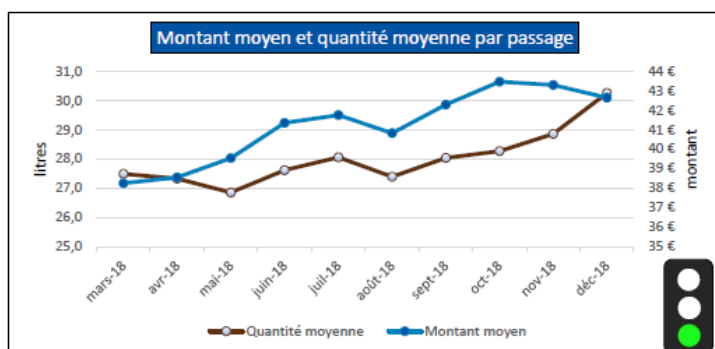
Ce budget a été ouvert en cours d'exercice 2018. Les agrégats financiers démontrent la pertinence

	2018
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.(ou compte 017 M22)	674 825,06 €
73 - IMPOTS ET TAXES	
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	
76 - PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	
78 (- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS) ET PROVISIONS	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	674 825,06 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	670 948,19 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 848,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)	
66 - CHARGES FINANCIERES	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68 - (DOT. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION) ET PROVISIONS	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	674 796,19 €
EPARGNE DE GESTION	28,87 €
EPARGNE BRUTE	28,87 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)	0%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€)	28,87
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	0,0 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	0%

LA STATION SERVICE DE BROGLIE



NB: ouverture de la station service de Broglie le 28 mars 2018 pour pallier la carence d'offre privée à proximité.



Extrait tableau de bord n°6

2. Le budget tourisme

Ce budget est équilibré par une subvention du budget principal, ajustée à l'équilibre budgétaire, en fonction des soldes reportés de l'exercice 2017. L'épargne nette est donc logiquement négative. La baisse constatée des frais de personnel est significative. L'évolution de la taxe de séjour est également à mettre en évidence.

	Objectif	Montant	Ecart sur objectif
Taxe de séjour 2018	30 000 €	42 724 €	+ 155,4%



	Total 2017	Projection 2018
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	287 887,72 €	1 082,46 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.(ou compte 017 M22)	27 937,10 €	29 307,60 €
73 - IMPOTS ET TAXES	15 271,65 €	42 724,25 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	452 777,43 €	460 168,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	14 605,51 €	
76 - PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	1 061,25 €	1 162,31 €
78 (- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS) ET PROVISIONS	- €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	799 540,66 €	534 444,62 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	106 045,46 €	119 881,54 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	645 186,59 €	499 803,11 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)	6 415,06 €	2 553,72 €
66 - CHARGES FINANCIERES	- €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	
68 - (DOT. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION) ET PROVISIONS	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	757 647,11 €	622 238,37 €
EPARGNE DE GESTION	40 832,30 €	- 88 956,06 €
EPARGNE BRUTE	41 893,55 €	- 87 793,75 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)	5%	-16%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE		
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€)	41 893,55	-87 793,75
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	- €	
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)		0,0 ans
TAUX D'ENDETTEMENT		0%

3. Les budgets des zones d'activités

L'analyse traduit avec évidence la priorité économique à donner à l'action de notre établissement public.⁴

La fin de la concession d'aménagement de la zone des Granges et la reprise de ses résultats ainsi que le remboursement anticipé du prêt (lié à la vente Concordia) sur le budget de la zone Risle et Charentonne dégradent de manière exceptionnelle et significative l'épargne nette et doivent nous conduire à prendre en compte cette épargne négative dans notre analyse consolidée. En 2019, des tableaux de bord

⁴ Premier petit déjeuner économie et agriculture du 23 janvier 2019 et 10 mesures annoncées par le Président :

1. Pas d'augmentation de la fiscalité des entreprises en 2019
2. Lancement d'une lettre économique trimestrielle (1er numéro en mars)
3. Ouverture d'une maison de l'économie en avril 2020 (= guichet unique pour toutes les questions économiques)
4. Une commission mixte / ouverte (élus / chefs d'entreprises) va être réunie dès février → objectif : travailler sur l'accompagnement des entreprises, et notamment sur les exonérations
5. La question du prix de vente de nos parcelles va être réétudiée
6. Ouverture le mois prochain de l'extension du Centre d'Affaires, avec des espaces de coworking
7. Structuration du service développement économique, mais également du service agriculture, avec le recrutement d'une chargée de mission agriculture
8. Nous souhaitons pour le futur centre nautique, une mixité énergétique entre le solaire et la méthanisation
9. Nous allons travailler sur l'approvisionnement des cantines en circuits courts
10. Organisation de ces rendez-vous 2 fois par an

Conseil communautaire du 21 février 2019

spécifiques de suivi des ventes qui ont repris au 2ème semestre 2018 et qui permettent de projeter de meilleurs résultats et ratios en 2019. La part salariale affectée au travail économique sur les zones devra toutefois être intégrée au budget suite à la réorganisation de la direction de l'économie.

	ZA des Granges 2018	ZAE M Rouge 2017	Projection 2018	ZAE Risle et C 2017	Projection 2018	Total ZAE 2017	Projection 2018
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES						- €	- €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.(ou compte 017 M22)	27 324,00 €					- €	27 324,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES						- €	- €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		424 492,06 €	8 173,00 €			424 492,06 €	8 173,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)				9 976,06 €	41 566,90 €	9 976,06 €	41 566,90 €
76 - PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)						- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)			200 891,36 €		10 000,00 €	- €	210 891,36 €
78 (- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS) ET PROVISIONS						- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	27 324,00 €	424 492,06 €	209 064,36 €	9 976,06 €	51 566,90 €	434 468,12 €	287 955,26 €
							- €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 515,96 €	4 737,23 €	346 122,51 €	2 497,56 €		7 234,79 €	855 638,47 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						- €	- €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS						- €	- €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)		0,11 €				3 955,94 €	- €
66 - CHARGES FINANCIERES		16 440,00 €	1 960,00 €	17 891,12 €	27 970,20 €	34 331,12 €	29 930,20 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES						- €	- €
68 (- DOT. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION) ET PROVISIONS						- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	509 515,96 €	21 177,34 €	348 082,51 €	20 388,68 €	27 970,20 €	45 521,85 €	885 568,67 €
EPARGNE DE GESTION	- 482 191,96 €	419 754,72 €	- 337 949,51 €	7 478,50 €	41 566,90 €	423 277,39 €	- 778 574,57 €
EPARGNE BRUTE	- 482 191,96 €	403 314,72 €	- 139 018,15 €	- 10 412,62 €	23 596,70 €	388 946,27 €	- 597 613,41 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)	-1765%	95%	-66%	-104%	46%	90%	-208%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	- €	800 000,00 €		22 013,08 €	410 480,74 €	822 013,08 €	410 480,74 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€)	-482 191,96	-396 685,28	-139 018,15	-32 425,70	-386 884,04	-433 066,81	-1 008 094,15
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	500 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	416 248,66 €		816 248,66 €	900 000,00 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	-1,0 ans	1,0 ans	-2,9 ans	-40,0 ans		2,1 ans	-1,5 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	1830%	94%	191%	4172%		188%	313%

4. Les budgets assainissement

Les mêmes constats de baisse des dépenses de fonctionnement et d'amélioration des agrégats liés à l'épargne doivent être faits.

	Collectif	Projection	Non collectif	Projection	Total	Projection
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES			565 502,29 €		565 502,29 €	- €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.(ou compte 017 M22)	802 043,42 €	1 504 606,26 €	515 759,45 €	589 452,54 €	1 317 802,87 €	2 094 058,80 €
73 - IMPOTS ET TAXES					- €	- €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		236 740,37 €			- €	236 740,37 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	2 176,71 €	7 850,34 €	4 928,18 €	1 483,98 €	7 104,89 €	9 334,32 €
76 - PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)					- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	14 175,93 €		342,05 €	4,90 €	14 517,98 €	4,90 €
78 (- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS) ET PROVISIONS					- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	818 396,06 €	1 749 196,97 €	1 086 531,97 €	590 941,42 €	1 904 928,03 €	2 340 138,39 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	161 207,61 €	197 520,76 €	55 339,61 €	43 824,09 €	216 547,22 €	241 344,85 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	215 130,00 €	647 740,17 €	852 440,60 €	333 314,28 €	1 067 570,60 €	981 054,45 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS					- €	- €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)	2 787,69 €	2 879,40 €	14,30 €	95,39 €	2 801,99 €	2 974,79 €
66 - CHARGES FINANCIERES	101 057,04 €	79 681,18 €			101 057,04 €	79 681,18 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	73,19 €	1 600,00 €	4 399,09 €	13 388,95 €	4 472,28 €	14 988,95 €
68 - (DOT. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION) ET PROVISIONS					- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	480 255,53 €	929 421,51 €	912 193,60 €	390 622,71 €	1 392 449,13 €	1 320 044,22 €
EPARGNE DE GESTION	425 094,83 €	901 056,64 €	178 395,41 €	213 702,76 €	603 490,24 €	1 114 759,40 €
EPARGNE BRUTE	338 140,53 €	819 775,46 €	174 338,37 €	200 318,71 €	512 478,90 €	1 020 094,17 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)	41%	47%	16%	34%	27%	44%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	375 979,07 €	386 586,72 €			375 979,07 €	386 586,72 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte <0€)	-37 838,54	433 188,74	174 338,37	200 318,71	136 499,83	633 507,45
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	5 097 602,95 €	4 827 077,00 €				4 827 077,00 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	15,1 ans	5,9 ans			0,0 ans	4,7 ans
TAUX D'ENDETTEMENT	623%	276%			0%	206%

5. Une consolidation facultative et « théorique » de l'ensemble des budgets principaux, annexes et rattachés

Cette consolidation est facultative, car non prévue par les textes, théorique parce qu'elle agrège des budgets principaux, annexes, voire rattachés dont les équilibres sont parfois assurés par des recettes liées aux usagers (redevances en particulier, affectées à ces budgets dont elles concourent à l'équilibre). Elle s'inscrit dans une optique de consolidation des « risques », des engagements ou de la « capacité globale à financer » les actions qui seront ultérieurement arbitrées dans le projet de territoire. Il est à nouveau précisé que ce tableau devra être actualisé lors de l'adoption, des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2018, que l'établissement du budget primitif devra respecter le principe de prudence, au regard de l'incertitude qui pèsera encore sur le niveau des recettes fiscales et de dotations. Le débat d'orientation budgétaire ne peut être assimilé à l'adoption des résultats de l'exercice précédent.

La projection budgétaire tiendra ainsi compte de l'épargne nette, du profil d'extinction de la dette et de l'évolution des autres charges et produits.

Conseil communautaire du 21 février 2019

	TOTAL 2017	Projection 2018
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	1 189 578,26 €	111 311,20 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.(ou compte 017 M22)	5 778 550,75 €	4 538 910,62 €
73 - IMPOTS ET TAXES	26 390 676,82 €	25 720 178,49 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 234 219,17 €	7 214 123,27 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	578 295,03 €	183 361,70 €
76 - PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	138 406,20 €	252 428,20 €
78 (- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS) ET PROVISIONS	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	42 309 726,23 €	38 020 313,48 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 537 002,89 €	10 128 072,16 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 086 347,37 €	8 155 180,33 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 007 299,00 €	10 606 105,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)	4 868 850,36 €	5 867 247,25 €
66 - CHARGES FINANCIERES	387 799,78 €	354 559,53 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	265 203,96 €	65 052,96 €
68 (- DOT. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION) ET PROVISIONS	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	38 152 503,36 €	35 176 217,23 €
EPARGNE DE GESTION	4 671 820,41 €	3 011 280,54 €
EPARGNE BRUTE	4 157 222,87 €	2 844 096,25 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)	10%	7%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE	2 454 490,08 €	1 334 912,34 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€)	1 707 523,25	1 509 183,91
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	13 388 698,79 €	15 015 461,00 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)	3,2 ans	5,3 ans

Les niveaux d'épargne consolidés hors CIAS sont plus faibles du fait de l'impact des résultats négatifs des zones d'activités commentées ci-dessus.

Enfin, il convient de considérer les résultats du CIAS qui, dans une démarche prospective doivent conduire à prendre en compte une nécessité à court terme (2020) d'augmenter la subvention du budget principal.

Conseil communautaire du 21 février 2019

		CIAS	
		Principal	Projection
		2017	2018
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	143 162,95 €	204 462,16 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.(ou compte 017 M22)	1 315 082,04 €	3 206 823,42 €
73	- IMPOTS ET TAXES	- €	- €
74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 124 055,56 €	1 792 183,10 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (ou compte 018 M22)	4 321,05 €	384 158,25 €
76	- PRODUITS FINANCIERS (ou compte 019 en M22)		- €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors 775)	1 428,60 €	902,97 €
78	(- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS) ET PROVISIONS		- €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT		2 588 050,20 €	5 588 529,90 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	606 662,68 €	1 229 649,61 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	592 019,47 €	4 101 257,11 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €	- €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ou compte 016 M22)	39 958,50 €	442 431,76 €
66	- CHARGES FINANCIERES	11 479,48 €	- €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	184 417,11 €	743 596,00 €
68	(DOT. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION) ET PROVISIONS		- €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT		1 434 537,24 €	6 516 934,48 €
			- €
EPARGNE DE GESTION		1 347 980,95 €	- 185 711,55 €
EPARGNE BRUTE		1 153 512,96 €	- 928 404,58 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE (seuil d'alerte <8%)		45%	-17%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE DETTE		29 438,02 €	4 790,46 €
EPARGNE NETTE (seuil d'alerte < 0€)		1 124 074,94	-933 195,04
ENCOURS DE DETTE AU 31/12			
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (seuil d'alerte >12 ans)			
TAUX D'ENDETTEMENT			

On constatera des charges exceptionnelles augmentées d'un remboursement d'une avance de trésorerie de 2017 de 550 000 euros qui dégrade bien entendu pour partie le résultat. Ce constat ne doit pas « masquer » l'équilibre budgétaire atteint en 2018 et projeté en 2019, en raison des excédents constatés à la clôture de l'exercice 2017.

Le tableau traduit également la mise en œuvre en 2018 de l'indépendance des budgets et de la création des services communs. Cela explique les évolutions de montants des charges et des produits.

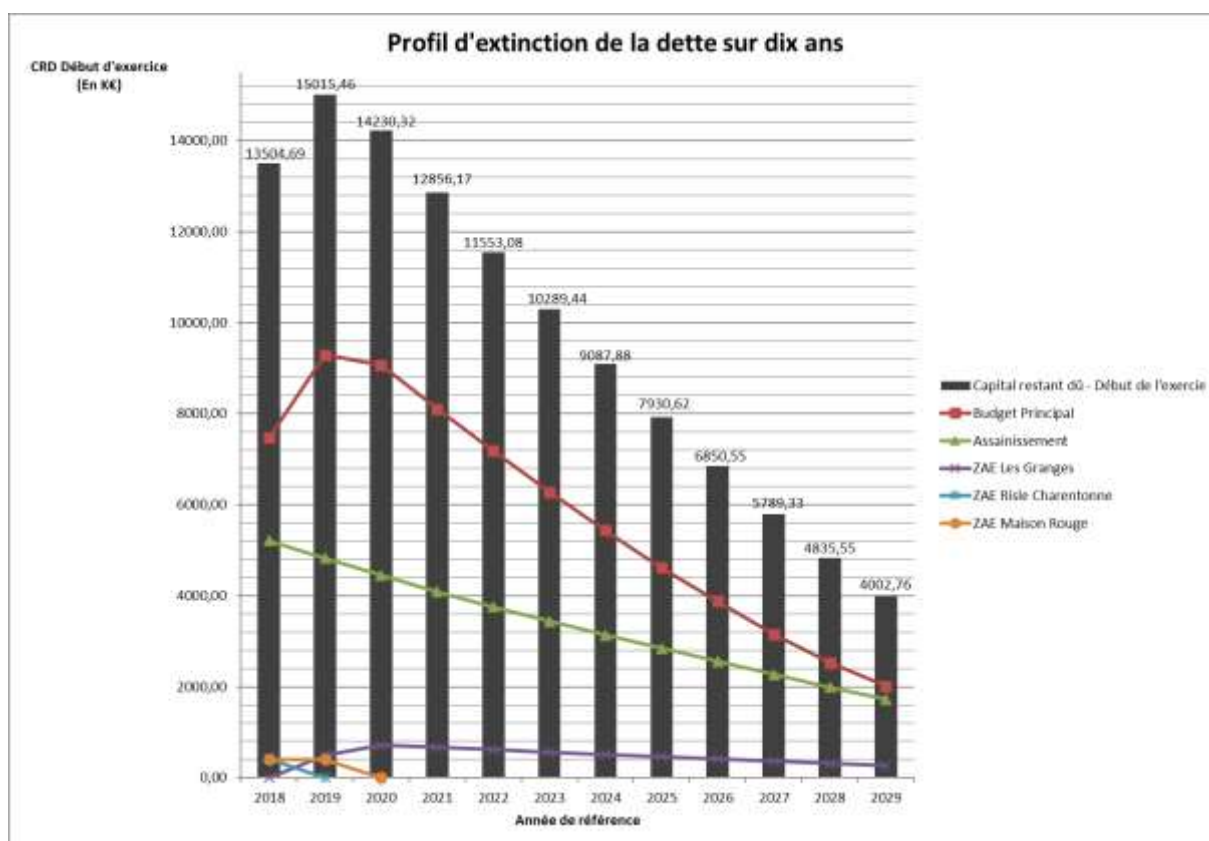
C. La dette et son évolution projetée

Le rapport d'orientation budgétaire doit comporter : « Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. » et « 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

Les tableaux présentés ci-dessus donnent une première information en lien avec le calcul de l'épargne.

Ils seront utilement complétés par les tableaux suivants :

Son profil d'extinction peut être présenté comme suit :



La « pointe » de 2019 est liée à la réalisation d'un emprunt in fine de 400 000 euros, en 2017, au titre de ce même budget.

Profil d'extinction de la dette de la collectivité - 10 ans						
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	CRD (En K€)	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	13 504 687,28 €	13504,69	1 739 225,69 €	335 882,10 €	2 075 107,79 €	15 015 461,60 €
2019	15 015 461,60 €	15015,46	1 820 144,96 €	309 234,72 €	2 129 379,68 €	14 230 316,65 €
2020	14 230 316,65 €	14230,32	1 374 146,97 €	275 351,58 €	1 649 498,55 €	12 856 169,69 €
2021	12 856 169,69 €	12856,17	1 303 092,06 €	249 346,67 €	1 552 438,73 €	11 553 077,65 €
2022	11 553 077,65 €	11553,08	1 263 640,34 €	226 648,64 €	1 490 288,98 €	10 289 437,32 €
2023	10 289 437,32 €	10289,44	1 201 559,65 €	205 115,91 €	1 406 675,56 €	9 087 877,68 €
2024	9 087 877,68 €	9087,88	1 157 257,06 €	182 964,83 €	1 340 221,89 €	7 930 620,62 €
2025	7 930 620,62 €	7930,62	1 080 068,90 €	161 958,06 €	1 242 026,96 €	6 850 551,72 €
2026	6 850 551,72 €	6850,55	1 061 223,87 €	142 791,10 €	1 204 014,97 €	5 789 327,85 €
2027	5 789 327,85 €	5789,33	953 781,02 €	121 921,68 €	1 075 702,70 €	4 835 546,83 €
2028	4 835 546,83 €	4835,55	832 784,82 €	102 303,60 €	935 088,42 €	4 002 762,02 €
2029	4 002 762,02 €	4002,76	671 611,92 €	86 120,75 €	757 732,67 €	3 331 150,13 €

BUDGET PRINCIPAL						
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	CRD EN K€	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	7 474 777,43 €	7 474,78 €	936 393,07 €	239 981,01 €	1 176 374,08 €	9 288 384,37 €
2019	9 288 384,37 €	9 288,38 €	1 003 688,19 €	231 720,29 €	1 235 408,48 €	9 065 395,93 €
2020	9 065 396,43 €	9 065,40 €	962 263,83 €	204 761,23 €	1 167 025,06 €	8 103 133,11 €
2021	8 103 132,61 €	8 103,13 €	922 231,20 €	183 657,53 €	1 105 888,74 €	7 180 901,43 €
2022	7 180 901,43 €	7 180,90 €	900 470,08 €	163 415,85 €	1 063 885,94 €	6 280 431,36 €
2023	6 280 431,36 €	6 280,43 €	841 881,48 €	144 174,21 €	986 055,69 €	5 438 549,88 €
2024	5 438 549,88 €	5 438,55 €	819 066,15 €	124 465,62 €	943 531,77 €	4 619 483,73 €
2025	4 619 483,73 €	4 619,48 €	742 430,16 €	105 627,36 €	848 057,52 €	3 877 053,07 €
2026	3 877 053,57 €	3 877,05 €	725 323,10 €	89 419,19 €	814 742,29 €	3 151 730,96 €
2027	3 151 730,46 €	3 151,73 €	622 091,98 €	72 419,46 €	694 511,44 €	2 529 638,48 €
2028	2 529 638,48 €	2 529,64 €	514 600,56 €	57 365,33 €	571 965,90 €	2 015 037,93 €
2029	2 015 037,93 €	2 015,04 €	357 053,97 €	46 198,46 €	403 252,43 €	1 657 984,48 €

ASSAINISSEMENT						
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	CRD EN K€	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	5 213 663,95 €	5 213,66 €	386 586,72 €	81 114,68 €	467 701,40 €	4 827 077,23 €
2019	4 827 077,23 €	4 827,08 €	378 884,94 €	74 303,74 €	453 188,68 €	4 448 192,29 €
2020	4 448 192,29 €	4 448,19 €	361 596,82 €	68 007,65 €	429 604,47 €	4 086 595,47 €
2021	4 086 595,47 €	4 086,60 €	330 574,04 €	62 446,67 €	393 020,71 €	3 756 021,43 €
2022	3 756 021,43 €	3 756,02 €	312 883,44 €	58 983,44 €	371 866,88 €	3 443 137,99 €
2023	3 443 137,99 €	3 443,14 €	309 391,85 €	55 730,94 €	365 122,79 €	3 133 746,14 €
2024	3 133 746,14 €	3 133,75 €	287 904,09 €	52 489,26 €	340 393,35 €	2 845 842,05 €
2025	2 845 842,05 €	2 845,84 €	287 351,92 €	49 890,82 €	337 242,74 €	2 558 490,13 €
2026	2 558 490,13 €	2 558,49 €	285 614,45 €	46 800,22 €	332 414,67 €	2 272 875,68 €
2027	2 272 875,68 €	2 272,88 €	281 402,22 €	43 124,41 €	324 526,63 €	1 991 473,46 €
2028	1 991 473,46 €	1 991,47 €	267 897,44 €	39 036,75 €	306 934,19 €	1 723 576,02 €
2029	1 723 576,02 €	1 723,58 €	264 271,63 €	34 729,51 €	299 001,14 €	1 459 304,39 €

MAISON ROUGE						
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	CRD EN K€	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	400 000,00 €	400,00 €	0,00 €	1 976,33 €	1 976,33 €	400 000,00 €
2019	400 000,00 €	400,00 €	400 000,00 €	1 960,00 €	401 960,00 €	0,00 €
2020	0,00 €	0,00 €				
total			400 000,00 €	3 936,33 €	403 936,33 €	

ZAE RISLE CHARENTONNE						
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	CRD EN K€	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	416 245,90 €	416,25 €	416 245,90 €	12 810,08 €	429 055,98 €	0,00 €
2019	0,00 €	0,00 €				
total			416 245,90 €	12 810,08 €	429 055,98 €	

ZAE LES GRANGES						
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	CRD EN K€	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €
2019	500 000,00 €	500,00 €	37 571,83 €	1 250,69 €	38 822,52 €	716 727,43 €
2020	716 727,93 €	716,73 €	50 286,32 €	2 582,70 €	52 869,02 €	666 442,11 €
2021	666 441,61 €	666,44 €	50 286,82 €	3 242,47 €	53 529,28 €	616 154,79 €
2022	616 154,79 €	616,15 €	50 286,82 €	4 249,35 €	54 536,16 €	565 867,97 €
2023	565 867,97 €	565,87 €	50 286,32 €	5 210,76 €	55 497,08 €	515 581,66 €
2024	515 581,66 €	515,58 €	50 286,82 €	6 009,95 €	56 296,77 €	465 294,84 €
2025	465 294,84 €	465,29 €	50 286,82 €	6 439,88 €	56 726,70 €	415 007,52 €
2026	415 008,02 €	415,01 €	50 286,32 €	6 571,69 €	56 858,01 €	364 722,21 €
2027	364 721,71 €	364,72 €	50 286,82 €	6 377,81 €	56 664,63 €	314 434,89 €
2028	314 434,89 €	314,43 €	50 286,82 €	5 901,52 €	56 188,33 €	264 148,07 €
2029	264 148,07 €	264,15 €	50 286,32 €	5 192,78 €	55 479,10 €	213 862,26 €

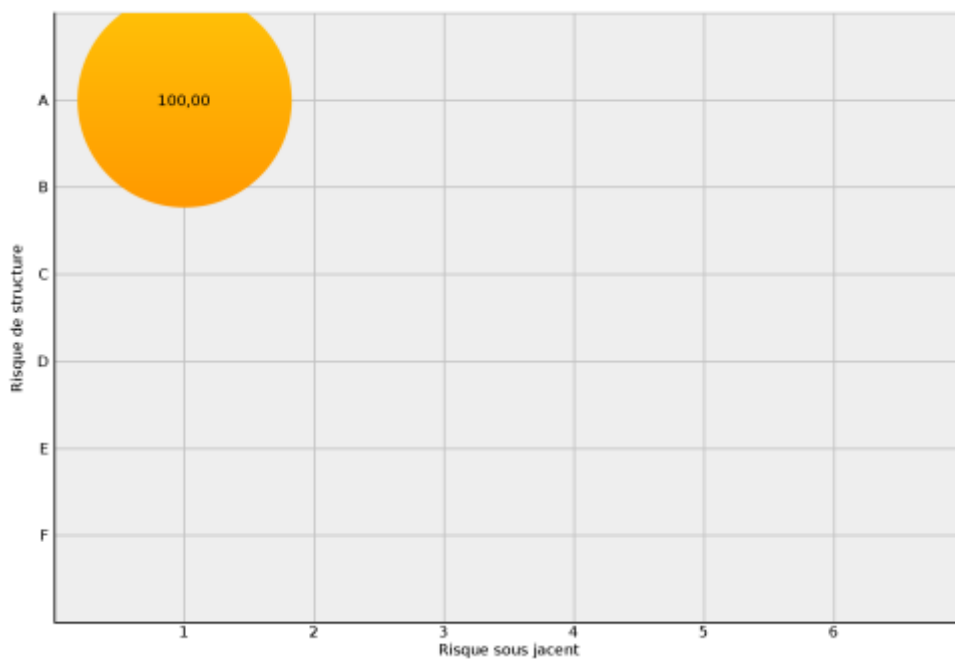
Capital restant dû au 8/2/2019 (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
14 969 657.21 €	2,09 %	13 ans et 2 mois	7 ans et 1 mois

	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	13 969 657.21 €	2,22 %
Revolving non consolidés	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés	1 000 000.00 €	0,17 %
Dette	14 969 657.21 €	2,09 %

Revolving disponibles	1 035 000.00 €
Dette + disponible	16 004 657.21 €

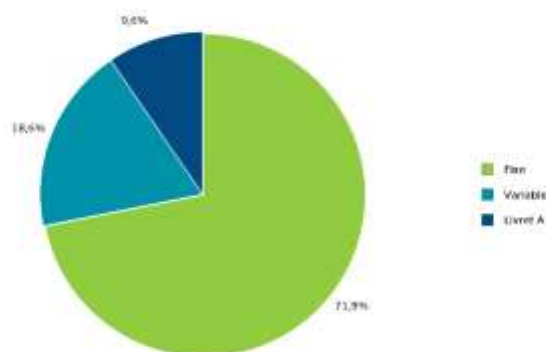
Fixe	10 759 510.48 €	71,88 %	2,53 %
Variable	2 780 146.74 €	18,57 %	0,78 %
Livret A	1 429 999.99 €	9,55 %	1,30 %
Ensemble des risques	14 969 657.21 €	100,00 %	2,09 %

La dette ne comporte pas d'emprunt dit toxique. 100% de la dette est classée 1A selon la charte de [bonne conduite](#)⁵.



⁵ CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITES LOCALES

La part de la dette à taux fixe reste largement majoritaire dans le stock de dette.



Cela représente 71,90% de notre encours (85,3% en 2018) ; La dette à taux variable représente elle de l'encours (14,7% en 2018). Cette orientation avait été prise dès 2018 ;

Notre taux moyen est de 2,09% (2,57% en 2018).

La durée résiduelle des emprunts est de 13 ans et 2 mois (11 ans et 11 mois en 2018).

S'agissant de la dette à court terme, le contrat de 2 200 000 € souscrit le 18 septembre 2017, auprès du Crédit Agricole a pris fin le 30 septembre 2018.

Deux nouveaux contrats ont été souscrits auprès de la Caisse d'Epargne le 24 Septembre 2018, un de 200 000 € pour le budget Régie Transport et un autre de 2 000 000 € pour le budget général de l'IBTN. Les intérêts sont mensuels. Les mouvements en 2018 ont été les suivants :

Convention : 10000332932
Montant : 2 200 000 €

Convention :	9618142091a	9618142090a	
Décision du :	20/09/2018	20/09/2018	(Date clôture 20/09/2019)
Montant :	200 000 €	2 000 000 €	

La ligne de Trésorerie de 2 000 000 € n'a pas été tirée sur 2018, seule la ligne souscrite pour le budget Régie Transport a été mobilisée

DATES	montant de la ligne	TIRAGE	REMBOURSEMENT	RESTE DU	Intérêts
01/10/2018	200 000,00 €			€	250,00
03/10/2018		80 000,00 €		80 000,00 €	79,12

⁶ Donnée Finance Active

DATES	montant de la ligne	TIRAGE	REMBOURSEMENT	RESTE DU	Intérêts
19/10/2017	2 200 000,00 €	700 000,00 €		700 000,00 €	336,58 €
13/11/2017		1 000 000,00 €		1 700 000,00 €	1 405,48 €
31/12/2017				1 700 000,00 €	1 416,40 €
31/01/2018				1 700 000,00 €	1 416,40 €
21/02/2018			1 500 000,00 €	200 000,00 €	996,11 €
31/03/2018				200 000,00 €	166,30 €
30/04/2018				200 000,00 €	160,78 €
30/06/2018				200 000,00 €	161,10 €
31/07/2018				200 000,00 €	166,47 €
27/08/2018		800 000,00 €		1 000 000,00 €	209,64 €
28/09/2018			1 000 000,00 €	€	779,42 €

Les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le montant visé de 15 millions d'euros, tous budgets confondus, pour la fin de l'exercice 2018, a été atteint. Pour mémoire DOB 2018 : « Les objectifs de stabilité de l'épargne brute et l'épargne nette pourrait sous réserve que les objectifs d'optimisation de gestion (250 000 euros à 500 000 euros d'économies mini) soient atteints... »

Pour 2019, le montant maximum de stock de dette à la clôture de l'exercice est à ce stade, estimé à 20 millions d'euros.

D. Structure des effectifs, éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature – Durée effective du travail

Ces données sont notamment extraites du dernier tableau de bord mensuel :

Charges de personnel¹	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	Moyenne mensuelle
Charges de personnel et frais assimilés									
Dépenses du mois	640 791 €	590 401 € ↘	718 005 € ↗	622 955 € ↘	596 945 € ↘	761 729 € ↗	628 221 € ↘	762 017 € ↗	645 956 €
Prévisionnel cumulé ²	3 466 662 €	4 159 994 €	4 853 326 €	5 546 659 €	6 239 991 €	6 933 323 €	7 626 656 €	8 319 988 €	693 332 €
Dépenses cumulées	3 071 202 €	3 661 604 €	4 379 609 €	5 002 564 €	5 599 509 €	6 361 238 €	6 989 460 €	7 751 477 €	645 956 €
Taux de réalisation	36,9%	44,0%	52,6%	60,1%	67,3%	76,5%	84,0%	93,2%	
Marge disponible	395 459 €	498 390 €	473 717 €	544 094 €	640 482 €	572 085 €	637 196 €	568 511 €	47 376 €
Agents payés ³	229	231	249	230	235	233	232	229	234
Equivalents ETP ³	192	192	195	195	196	195	194	193	193
Coût horaire /ETP	22,05 €	20,33 €	24,34 €	21,01 €	20,09 €	25,70 €	21,35 €	25,99 €	22,09 €
Dont heures supplémentaires⁴									
Dépenses du mois	4 640 €	8 370 € ↗	7 293 € ↘	5 288 € ↘	4 151 € ↘	4 963 € ↗	5 012 € ↗	5 932 € ↗	6 373 €
Prévisionnel cumulé	33 519 €	40 223 €	46 926 €	53 630 €	60 334 €	67 038 €	73 741 €	80 445 €	6 704 €
Dépenses cumulées	35 468 €	43 838 €	51 131 €	56 420 €	60 571 €	65 534 €	70 546 €	76 477 €	6 373 €
Taux de réalisation	44,1%	54,5%	63,6%	70,1%	75,3%	81,5%	87,7%	95,1%	
Marge disponible	-1 950 €	-3 616 €	-4 205 €	-2 790 €	-237 €	1 504 €	3 196 €	3 968 €	331 €
L'absentéisme									
Taux d'absentéisme	5,37%	4,12% ↘	5,34% ↗	5,85% ↗	6,43% ↗	5,99% ↘	4,15% ↘	2,01% ↘	4,90%
- dont maladies ordinaires	2,93%	2,20% ↘	3,77% ↗	3,89% ↗	4,58% ↗	4,95% ↗	3,00% ↘	0,99% ↘	indisp
- dont accidents du travail	0,89%	0,89% ↗	0,52% ↘	0,93% ↗	1,01% ↗	0,52% ↘	0,64% ↗	0,49% ↘	indisp
- dont longues maladies	1,54%	1,03% ↘	1,05% ↗	1,04% ↘	0,84% ↘	0,52% ↘	0,51% ↘	0,53% ↗	indisp
Nombre de jours	313	240	316	348	383	356	245	118	287
Nb de jours moyen d'absence/agent	1,37	1,04	1,34	1,51	1,63	1,53	1,06	0,52	1,23

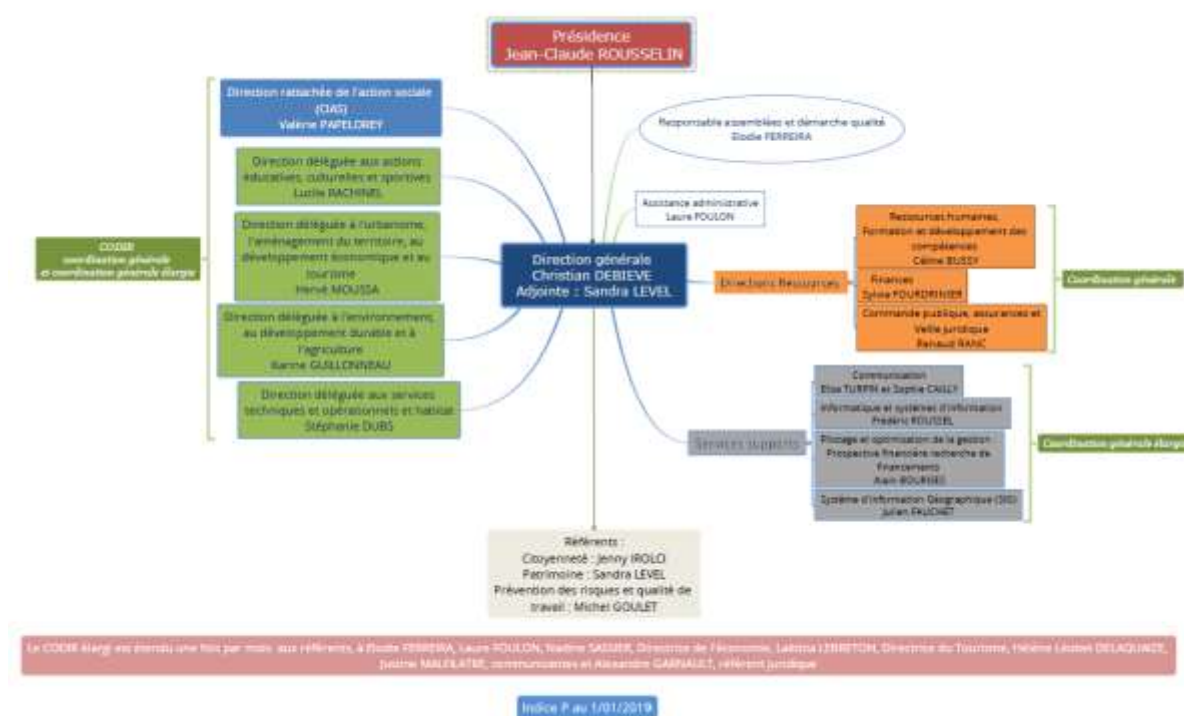
Situation au 31/12/2018	IBTN	CIAS	TOTAL
Nombre de payes	2 809	2 424	5 233

Nombre d'ETP sur l'année	234	138	372
Age moyen	43	40	41
Salaire net moyen	1 538	1 062	1 318
Nombre d'heures supplémentaires	4 167	5 040	9 207
Equivalent emploi HS	2,6	3,1	5,7
Coût brut des heures supplémentaires	76 477	102 938	179 415
Nombre heures complémentaires	2 116	26 658	28 774
Equivalent emploi HC	1,3	16,6	17,9
Coût brut des heures complémentaires	30 469	270 193	300 662
Montant indemnités et primes	835 742	434 145	1 269 887
Salaires brut (chargé)	7 426 320	3 969 547	11 395 867
Salaires brut (chargé)moyen mensuel	2 644	1 638	2 178
Part moyenne des indemnités et primes	0,11	0,11	0,11
Nb agents Catégorie A ETP	17	4	21
Nb agents Catégorie B ETP	67	12	80
Nb agents Catégorie C ou autres ETP	149	122	271

Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures, soit 1607 heures/an (Base 46 semaines de travail) inclut 8 jours fériés, - hors fractionnement)⁷, pour un agent à temps complet à l'exception de certains cadres d'emplois, comme par exemple les enseignants artistiques.

Le projet de budget 2019 est préparé sur la base d'une évolution des charges de personnel de 1,5 % maxi de budget 2018 à budget 2019 à périmètre constant, en fonction cependant des arbitrages à rendre sur l'harmonisation des mutuelles santé et prévoyance et la mise en œuvre des chèques-déjeuner.

⁷ Point 1.2 du règlement intérieur



Le tableau des effectifs au 1^{er} mars sera le suivant :

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Filière administrative				
Adjoint administratif	34	1	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	15	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	0	0	0
Rédacteur	8	1	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	2	0	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	0	2	0
Administrateur	0	0	1	0
Attaché	6	0	1	0
Attaché principal	1	0	0	0
Attaché hors classe	1	0	0	0
Directeur territorial	1	0	0	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
Total filière	73	2	9	1
Filière animation				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	0	0	0
Animateur	0	0	1	0
Total filière	10	0	1	0
Filière culturelle				
Attaché de conservation du patrimoine	1	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	3	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	15	15	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl.	17	12	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère Cl.	13	7	0	0
Adjoint du patrimoine	3	1	2	0
Total filière	53	38	3	0
Filière sportive				
Educateur des APS	4	1	0	0
Educateur principal de 1ère classe des APS	2	1	0	0
Total filière	6	2	0	0
Filière technique				
Adjoint technique	59	30	2	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	18	0	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	8	0	0	0
Agent de maîtrise	4	0	0	0
Technicien	9	8	1	0
Technicien principal de 2ème classe	6	6	1	0
Technicien principal de 1ère classe	4	3	1	0
Ingénieur	4	0	0	0
Ingénieur principal	1	0	0	0
Total filière	113	47	6	1
Total	255	89	19	2

L'objectif est de stabiliser les effectifs. Le comité technique sera saisi sur la question de l'harmonisation des mutuelles santé et prévoyance ainsi que sur la mise en œuvre des chèques déjeuners, sur la base d'études conduites et présentées au bureau communautaire du 7 février 2019.

E. L'évolution des dépenses d'équipement

Comme indiqué précédemment, un taux de réalisation supérieur – 70 à 80 % - sera recherché :

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS									
Investissements (tous budgets hors CIAS) à fin décembre 2018	Budget primitif	Report de crédits	Total BP	Payé	Engagé	Disponible	% payé 2018	% réalisé 2018	
	20 097 667 €	1 129 291 €	21 226 958 €	11 945 914 €	0 €	9 281 044 €	56,3%	56,3%	
P R I N C I P A U X P R O J E T S	TRES HAUT DEBIT FIBRE OPTIQUE						BP 2018	% réalisé	
							1 249 559 €	100%	
	AMENAGEMENT DU CENTRE D'AFFAIRES						BP 2018	% réalisé	
							460 000 €	10,90%	
	POLE ADOS BEAUMONT LE ROGER						BP 2018	% réalisé	
							125 000 €	90,91%	
	DESAMIANPAGE COLLEGE DE BEAUMONT						BP 2018	% réalisé	
							75 000 €	25%	
	TRAVAUX DE VOIRIE						BP 2018	% réalisé	
							1 321 378 €	34,98%	
	TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPCV)						BP 2018	% réalisé	
							254 476 €	12%	
	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)						BP 2018	% réalisé	
							80 000 €	15%	
	MICRO-CRECHE DE SERQUIGNY						BP 2018	% réalisé	
							82 000 €	0%	
	REHABILITATION DE LA TRESORERIE DE BEAUMONT						BP 2018	% réalisé	
							30 000 €	100%	
	STATION SERVICE DE BROGLIE						BP 2018	% réalisé	
							33 503 €	100%	
	ZONE D'ACTIVITE DES GRANGES						BP 2018	% réalisé	
							400 000 €	100%	
	ZONE D'ACTIVITE DE MALBROUCK						BP 2018	% réalisé	
							621 000 €	40,26%	
	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT						BP 2018	% réalisé	
							1 746 611 €	51,18%	

F. Les soldes d'exécution reportés

Les soldes d'exécution reportés						
Report Fonctionnement 2017 sur 2018	Solde d'exécution des SF 2018 (hors 2017)	Report d'investissement 2017 sur 2018	Soldes d'exécution des SI 2018 (hors report 2017)	RàR en DI 2018/2019	RàR en RI 2018/2019	
2 749 705,49	1 444 924,53	-4 156 727,13	1 140 118,63	2 559 506,46	4 411 415,82	
	4 194 630,02		-3 016 608,50		1 851 909,36	
			Total		3 029 930,88	

Ils devraient se situer à 3 millions d'euros tous budgets confondus, en prenant en compte les restes à réaliser, chiffres qui restent à confirmer, les compes administratifs de l'exercice 2018, n'ayant pas été rapprochés, à la date de ce rapport, des comptes de gestion,

IV. Les orientations pluriannuelles

Pour mémoire, la présentation des engagements pluriannuels comporte notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

Le cahier des 100 propositions concrètes votées programme les actions envisagées :

Toutefois, s'agissant de la couverture du territoire en fibre optique, le conseil communautaire a délibéré en 2017 et cela constitue un premier engagement pluriannuel, une orientation donne lieu au vote d'une autorisation de programme.

Le planning prévisionnel des appels de fonds est le suivant :

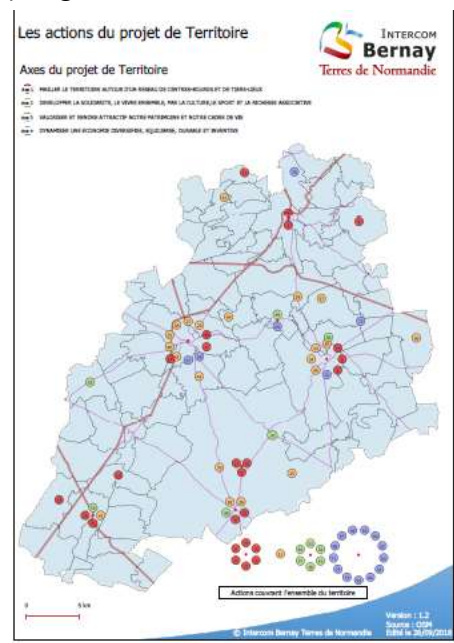
2018 : 1 249 558,11 €

2019 : 2 961 703,25 €

2020 : 3 091 242,10 €

2021 : 1 928 388,54 €

Total : 9 230 892,00 €



Le financement externe prévu par emprunt a été réalisé.

Autres AP-CP :

APCP						
Budget Général						
N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
O1/2018 THD	Très Haut Débit Fibre	9 230 892,00	1 249 558,11	2 961 703,25	3 091 242,10	1 928 388,54
O2/2018 BAT	Construction Micro Crèche	286 000,00	82 000,00	204 000,00		
O3/2018 PLH	Plan Local Habitat	180 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	
O4/2018 Col	Désamiantage Collège	225 000,00	75 000,00	150 000,00		
Budget Assainissement Collectif						
N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019		
AC 01/20178SERQ	Travaux AC Serquigny	902 800,00	228 364,89	674 434,11		

La commission voirie a également été invitée à travailler sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de 1 million d'euros TTC, d'une enveloppe exceptionnelle en 2019 au titre de la rénovation des ouvrages d'art de 500 000 euros TTC et d'une enveloppe d'entretien de la voirie de 600 000 euros à 650 000 euros TTC maxi .

Le projet de territoire énonce en effet :

« Le maillage du territoire se traduit d'une part, budgétairement par :

Le vote d'une autorisation de programme de 9 200 000 euros de participation au financement de 30 millions d'euros de travaux de développement d'un réseau à très haut-débit sur l'ensemble du territoire. L'accessibilité numérique est en effet un enjeu déterminant et un préalable à l'aménagement du territoire. Le réseau de téléphonie mobile et la fin des zones-blanches doit également rester un objectif.

- *La programmation budgétaire d'enveloppes techniques liées aux voirie, réseaux et bâtiments :*
- *Deux millions d'euros/an de crédits d'entretien et de travaux de voirie*
- *Un million cinq cent mille euros/an de travaux d'entretien et de travaux de bâtiments (locaux administratifs/gymnases)*
- *Cinq cent mille euros/an de travaux neufs et réhabilitations liés aux stations et réseaux d'assainissement*

Et d'autre part, contractuellement, par l'inscription prioritaire des travaux concourant à la vitalité, la qualité de vie et l'attractivité des centres-bourgs. »

S'agissant de l'enveloppe « fonds de concours », le projet de territoire indique :

« Le versement de fonds de concours aux « petites » communes, dont la taille reste à définir, pour accompagner leurs projets visant à entretenir, rénover, mettre en valeur leur patrimoine historique, leurs équipements publics et associatifs et leurs investissements concourant à la transition énergétique. Une enveloppe globale de 250 000 euros/an sera affectée à ce fonds de concours, dont les dossiers seront instruits par une commission ad hoc assurant une représentation adaptée des « petites » communes. Ce montant arrêté forfaitairement a vocation à augmenter en fonction des capacités budgétaires ; »

La taille a été définie à 1 000 habitants et la commission ad hoc s'est réunie pour préparer ses propositions.

V. Les orientations budgétaires envisagées par l'EPCI portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. ⁸

Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2019 sont les suivants :

Concours financiers :

Dotation d'intercommunalité :

⁸ I. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

Notre dotation d'intercommunalité devrait augmenter en 2019. Une estimation prudente de cette augmentation :

Numéro SIREN	Libellé EPCI	Numéro département	DI 2018 au montant 2019	DI 2018 au montant 2019 par habitant	DI 2019	DI par habitant 2019	Variation effective 2019-2018 (montant et périmètre 2019)	Variation effective 2019-2018 par habitant
200066413	CC INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE	27	1 181 856	19,34	1 245 014	20,37	63 159	1,03

Dotation de compensation :

Cette dotation est écrêtée tous les ans afin de financer l'enveloppe normée de DGF.

Cette minoration se situe entre 2% et 2,5% en moyenne. Il faudra alors retirer ce montant à cette dotation en 2018.

FPIC :

Au niveau du territoire, le FPIC est dépendant des mouvements de périmètre intercommunaux en France. Il n'y en aura très peu cette année, le reversement sera alors stabilisé.

Au niveau de l'EPCI, celui-ci est réparti en fonction du CIF. Notre CIF était sous le coup d'un bonus lié à la fusion l'année dernière, il risque de diminuer cette année.

Fiscalité :

Une baisse des recettes fiscales est envisagée au titre de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour laquelle un lissage à la baisse vers un taux cible de 12 % est envisagé.

L'ajustement à la baisse des recettes serait ainsi de **150 000 euros** en 2019, évolution toutefois nécessaire pour tendre progressivement vers le coût réel du service rendu et accompagner les efforts individuels et collectifs de gestion, tri et valorisation des déchets ménagers.

Le projet de Loi de finances introduit des contraintes qui ont été anticipées par notre établissement public :

- Mettre à la charge des collectivités les dégrèvements faisant suite à la constatation par une décision de justice de l'illégalité des délibérations ;
- Ne pas procurer des recettes supérieures au montant des dépenses
- Part incitative (10 % à 45 %) ne peut excéder le produit de l'année précédente
- Possibilité d'y inclure les dépenses liées aux **programmes locaux de prévention des déchets** et de prendre en compte soit les **dépenses réelles d'investissement**, soit les **dotations aux amortissements**

S'agissant des Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, le budget sera construit avec l'option d'un reversement de 30 % aux communes de la part de l'IFER

perçue sur les installations de production d'énergie renouvelable - *EnR* - (éolien, hydraulique, photovoltaïque).

Le budget sera ainsi prudemment établi sur la base d'un montant prévisionnel de recettes au chapitre 73 : « Impôts et taxes » de **26 000 000** euros (25 700 000 euros en 2018). L'année 2018 sera la première année d'encaissement de la taxe dite Gemapi votée en 2018.



Il est ainsi rappelé que par délibération n°198-218 du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a institué la taxe GEMAPI sur la base d'un montant de recettes attendu de 465 000 euros et une moyenne de 8 euros par habitant. Le produit de cette taxe sera réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes ont générées l'année précédente.

Bien entendu une comptabilité de service sera tenue pour vérifier l'affectation de cette recette au financement de la taxe GEMAPI.

Selon les chiffres de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), 439 intercommunalités lèvent désormais la taxe Gemapi, soit environ 35 % des communautés et métropoles de France. Son produit permet de financer les actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations engagées par les territoires.

Le produit appelé varie fortement d'un territoire à l'autre en raison des périmètres et enjeux locaux. Le montant national moyen par habitant s'élève à 8,20 € (un montant proche des estimations réalisées dans l'enquête AdCF de février 2018).

A noter : la loi de finances pour 2019 (article 164) aligne la date limite de délibération du produit de la taxe Gemapi sur le droit commun des taxes locales. Désormais, les communautés et métropoles ont jusqu'au 15 avril de l'année n pour instaurer la taxe et voter son produit pour la même année n. Cette disposition s'applique dès le 1er janvier 2019.

Aucune évolution des autres taux n'est envisagée.

Tarification : le travail d'optimisation de la gestion devrait permettre de poursuivre la recherche, à l'instar de ce qui a été fait en 2018, du même niveau de tarification des services publics à caractère culturel et sportifs.

Un travail d'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire sera engagé, en particulier pour les transports scolaires.

Il conviendra également de mettre en œuvre des procédures de recouvrement strictes, en lien avec les services de la trésorerie pour recouvrer des sommes non encaissées ou non affectées budgétaires (compte d'attente) au titre des exercices 2018 et précédents.

En effet les montants en jeu sont importants et le risque d'une possible admission en non-valeur des produits antérieurs à 2016 doit **impérativement** être provisionné à hauteur de **500 000** euros dès cette année 2019 :

IMPAYES	Avant la fusion	TOTAL AU 31 12 2016
INTERCOM service confondu au 31/12/2018	240 625,54 €	240 625,54 €
dont service école de musique	8 980,30 €	8 980,30 €
dont service transport		
dont service enfance jeunesse	43 410,89 €	43 410,89 €
REGIE TRANSPORT	11 216,20 €	11 216,20 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	59 231,00 €	59 231,00 €
SPANC	138 686,83 €	138 686,83 €
ZONE D ACTIVITES ZA MAISON ROUGE	25,00 €	25,00 €
OT OFFICE DE TOURISME	5 131,45 €	5 131,45 €
CIAS P ENFANCE		
CIAS FRPA	16 377,10 €	16 377,10 €
CIAS AIDES A DOMICILES	28 611,38 €	28 611,38 €
		552 295,69 €

Subventions de fonctionnement aux associations : conformément au projet de territoire l'enveloppe inscrite au budget sera de **100 000** euros.

S'agissant enfin des relations financières entre les communes et l'EPCI, l'attribution de compensation évoluera en fonction du nouveau rapport de la CLECT qui devra intervenir avant l'été. Le budget 2019 sera donc établi en appliquant le montant des attributions définitives votées le 26 décembre 2018 (**9 730 050 euros**).

Eu égard à la prévision budgétaire en base zéro et du niveau d'imprévision accepté, un crédit sera porté en compte de dépenses imprévues de 2 sections (fonctionnement et investissement) du budget principal d'un montant de 2,5%

Enfin, les textes prévoient d'estimer :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, à périmètre constant exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, tous budgets confondus : **0 euros**.

De nouvelles économies de fonctionnement (**100 000 euros**) seront recherchées par :

1. Une réduction du recours à des prestataires externes de 25 000 euros mini (75 000 euros en 2018) ;
2. Gestion/commercialisation directe de la zone d'activités des Granges ;
3. La mise en œuvre d'une démarche expérimentale de dématérialisation du conseil communautaire pour 10 élus volontaires (économie de 5 000 euros) ;
4. La réduction des frais d'affranchissement et d'achat de fournitures courantes ;

⁹ Pour un maximum prévu par le CGCT de 7,5%

5. La résiliation du lot « journal papier » de l'intercommunalité (économie 60 000 euros) ;
6. La mise en œuvre du télétravail.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette : le besoin de financement comme il a été indiqué plus haut serait de **5 millions d'euros**, reports compris au maximum pour tenir compte du profil d'extinction de la dette et du montant des excédents. Il convient toutefois de rester prudent sur cette estimation, le travail de préparation budgétaire de l'exercice 2019 n'étant pas abouti et comme il a été précisé ci-dessus, les comptes administratifs de l'exercice n'ayant pas été définitivement arrêtés.

Le budget d'investissement global de l'exercice, reports compris est à ce stade estimé à un maximum de **15 millions** d'euros, tous budgets confondus. Ce montant reste toutefois une hypothèse de travail dans le cadre de la déclinaison du projet de territoire, de la signature du contrat de territoire, du pacte financier et fiscal et du Programme Pluriannuel d'Investissement. Elle dépendra également des portages financiers opérés par l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour certaines opérations.

Une prospective financière sera adossée au vote du budget primitif 2019. Les arbitrages définitifs seront donc préparés en commission et en bureau et rendus lors du vote du budget. L'outil permettra de simuler les niveaux d'épargnes, de dette et de fiscalité projetés.

Principaux programmes d'investissement 2019 :

Les actions sont inscrites en annexe de la délibération du 27 septembre 2018 « 100 actions concrètes », auquel il convient de se reporter, notamment aux pages 20, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 39, 40, 53, 62, 77, 82, 87, 88.

Le débat en commissions et en séance du conseil communautaire se fera autour de chaque diapositive présentant le détail, au besoin actualisé des opérations.



Contrat de Territoire 2017-2021

Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux.	Thèmes/orientation #1 Redynamiser et repenser les centres-bourgs A Faciliter les aménagements	Porteurs de projet SA LOPAM et SNEIC - Ville de Bernay - IBTN - Département	Lieu Bernay
---	--	---	------------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : Aménagement de la voirie par la création d'un giratoire dans le cadre de la création d'un complexe cinématographique

Éléments de contexte :

Sur un terrain de 3 hectares, en cœur de ville, la friche industrielle dite « Vanin Pichon » fait l'objet d'un projet de création d'un complexe cinématographique qui offrira :

- Un mini multiplexe de 4 salles
- 1 restaurant
- 4 cellules commerciales à vocation ludique et culturelle
- Un parking de 150 places

Afin de sécuriser la circulation sur ce site à forte fréquentation, 2 entrées et sorties seront aménagées avec la requalification d'un rond-point existant et la création d'un nouveau giratoire juste avant le passage piéton de la Voie Verte.

Résultats attendus :

Lors du bureau communautaire du 14/06/2018, il a été décidé que l'IBTN ne subventionnerait que les travaux nécessaires à l'aménagement du rond point qui desservira le complexe cinématographique

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :
Lancement : fin 2018 / début 2019

Commentaire : Ancien intitulé de la fiche « création d'un complexe cinématographique à Bernay »

Financement :
Budget estimé sur le mandat (HT) : 3 860 810 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 700 000 €
Financement de la voirie IBTN : 300 000 €

Tendance d'adhésion territoriale

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement					
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elu référent : Jean-Hugues Bonamy
Service référent : Direction Générale des Services



IBTN-

Contrat de Territoire
- 20Contrat de ruralité -
IBTN 2017-2020

Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation #2 Aménager les lieux de vie et favoriser l'émergence de Tiers-Lieux	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu IBTN
--	---	---	----------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : Révision du SCOT

Éléments de contexte :

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle Charentonne a été approuvé en 2012 par le Conseil Syndical du Syndicat Mixte. Il établit un diagnostic du territoire et les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire. Ce document est toujours en vigueur sur l'ensemble des communes de l'IBTN et doit aujourd'hui faire l'objet d'une révision obligatoire pour l'adapter au nouveau périmètre du territoire et le mettre en conformité avec les dernières lois en matière d'urbanisme. Il conviendra également de l'adapter au projet de territoire de l'Intercom.

Résultats attendus :

Evaluation du SCOT et de son impact sur le territoire :

- En termes d'évolutions démographiques, économiques et d'urbanisation
- Ré-interrogation du SCOT au regard des orientations définies au sein du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires) porté par la Région Normandie en cours d'élaboration.

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :
Lancement : Septembre 2018

Commentaire : Evolution obligatoire avant le 18/12/2018

Financement :
Budget estimé sur le mandat (HT) : 250 000 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 50 000 €
Autofinancement du maître d'ouvrage : 200 000 € sur 3 ans

Tendance d'adhésion territoriale

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement	250 000	25 000	150 000	40 000	
Subventions d'investissement	50 000				

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elus référents : Jean-Claude Rousselin
Jean-Hugues Bonamy
Service référent : Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'économie



IBTN-P

Contrat de Territoire
- 25

Tendance d'adhésion territoriale



Contrat de Territoire 2017-2021

Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation #2 Aménager les lieux de vie et l'émergence de Tiers-Lieux	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu La Trinité de Reville
--	--	--	---

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : Réalisation de la phase 2 du Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (CCRIL)

1 – Etude et travaux clos-couvert
2 – Travaux hors clos et couvert

Eléments de contexte : Ce projet s'inscrit dans une stratégie d'aménagement équilibré et solidaire du territoire, cet équipement vise à répondre aux problématiques liées à la ruralité en apportant un espace de vie sociale et culturel en milieu rural. Plusieurs objectifs :

- Créer une dynamique de territoire en milieu rural
- Améliorer le cadre de vie en proposant des services dans un lieu central et identifié
- Création d'une salle de restauration
- Favoriser la mobilité sur le territoire
- Favoriser les échanges intergénérationnels
- Constituer un réseau de tiers-lieux

Résultats attendus : Le bâtiment neuf du CCRIL connaît aujourd'hui un véritable succès, tous les pôles ont rencontré leurs publics et se développent. Au regard de cette activité, le bâtiment actuel du CCRIL phase 1 atteint ses limites en terme d'espace. C'est pourquoi, la phase 2 du CCRIL réhabilitation de la Halle Ferroviaire est envisagée en complémentarité du bâtiment actuel regroupant les pôles de services. La réhabilitation de ce bâtiment permettrait d'offrir un nouvel espace d'expression et ainsi favoriser l'émergence de nouvelles activités notamment à destination du public adolescent.

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :

- Programme technique détaillé : Décembre 2018
- Choix du maître d'œuvre en procédure concurrentielle : Février-Juin 2019
- Etude MOE (APS-APD) : Juillet-Décembre 2019
- Appel d'offres : Janvier – Février 2020
- Travaux : Mars 2019 – Janvier 2021
- Livraison : Février 2022

Financements :

1 Etude et travaux Clos-couvert
 Budget estimé sur le mandat (HT) : 695 000 €
 Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 451 750 €
 Autofinancement MO IBTN : 243 250 €

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement					
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
 Indicateurs d'Etat :
 Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
 Elus référents : Jean-Claude Rousselin – Pierre Chauvin
 Service référent : Direction de l'Aménagement du territoire



Commentaire : Des financements Européens seront à rechercher

Contrat de Territoire
- 27



Contrat de Territoire 2017-2021

Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation #2 Aménager les lieux de vie et l'émergence de Tiers-Lieux	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu Beaumont-le-Roger
--	--	--	---

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : Réalisation d'une opération de désamiantage et de démolition de l'ancien collège Croix Maître Renault

Eléments de contexte :

Suite à la livraison du nouveau collège de Beaumont-le-Roger en avril 2010, le Département de l'Eure a mis fin à la convention de mise à disposition du site de l'ancien collège avec l'Intercom Risle et Charentonne. Depuis la fusion au 1er janvier 2017, l'ancien collège de Beaumont-le-Roger constitue donc une friche dont l'intercom Bernay Terres de Normandie est propriétaire.

Résultats attendus :

Ce site laissé à l'abandon depuis 2010, fait l'objet de fortes dégradations et de rassemblements illicites pouvant engager la responsabilité de l'intercom Bernay Terres de Normandie en cas d'accident. Les bâtiments actuels ne présentent aucune valeur patrimoniale et sont destinés à une démolition complète. Situé en zone urbanisée de la commune de Beaumont-le-Roger dans un quartier comprenant une mixité de fonction relativement importante avec des équipements publics : collège, gymnase, plateau sportif, pôle adolescents (en cours de réalisation) mais également de l'habitat et une activité économique en fonctionnement (scierie), la requalification de ce site doit être envisagée dans une stratégie d'aménagement globale du quartier.

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :

- Phase d'études : 2018
- Travaux de désamiantage : En cours
- Opération programmée : 2020-2021

Financement :

Budget estimé sur le mandat (HT) : 500 000 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 375 000 €
Autofinancement du maître d'ouvrage : 125 000 €

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement	500 000				
Subventions d'investissement	375 000				

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
 Indicateurs d'Etat :
 Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
 Elu référent : Jean-Claude Rousselin
 Service référent : Direction de l'Aménagement du territoire



IBTN-

Contrat de Territoire
- 28



Contrat de ruralité –
IBTN 2017-2020

Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation #2 Aménager les lieux de vie et l'émergence de Tiers-Lieux	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu Bernay
--	--	--	------------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : **Création d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage**

Eléments de contexte :

L'aire d'accueil des gens du voyage est inscrite au plan départemental. Sa capacité d'accueil est de 15 places. Un diagnostic social a été lancé pour définir les besoins d'accueil et d'habitat à l'échelle de l'Intercom.

Résultats attendus :

Au vu du diagnostic seront formulées des propositions et préconisations quant à la politique d'accueil de la collectivité. La nouvelle aire d'accueil devra être d'une capacité supérieure à 15 emplacements.

Financement :

Budget estimé sur le mandat (HT) :
Financements extérieurs à mobiliser (HT) :

Tendance d'adhésion territoriale

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement	12 240				
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat :
Indicateurs stratégiques :

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :

Etude de diagnostic social en cours : juin-septembre 2018
Travaux à définir : courant 2019

Pilotage de l'action :
Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Valéry Beuriot
Service référent : Direction des Services Techniques



Contrat de Territoire



Contrat de ruralité –
IBTN 2017-2020

Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation #2 Aménager les lieux de vie et l'émergence de Tiers-Lieux	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu IBTN
--	--	--	----------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : **Elaboration d'un programme de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics intercommunaux de l'IBTN**

Eléments de contexte :

La loi de 2005 donnait 10 ans aux ERP pour se rendre accessibles aux personnes handicapées. Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...). Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. L'accessibilité de ces établissements et de leurs abords concerne :

- Les cheminements extérieurs
- Le stationnement des véhicules
- Les conditions d'accès et l'accueil des bâtiments
- Les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public
- Les portes, les sas intérieurs et les sorties
- Les revêtements des sols et des parois
- Les équipements et mobiliers intérieurs ou extérieurs susceptibles d'y être installés

Des dérogations à l'accessibilité des lieux sont prévues dans les cas suivants :

- Impossibilité technique
- Contraintes liées à la conservation du patrimoine
- Disproportion manifeste entre les améliorations et leurs coûts

Dans le cas des ERP remplissant une mission de service public, des mesures de substitution doivent être prises.

Résultats attendus :

Programme global de mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics intercommunaux de l'IBTN.

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :
Lancement : janvier 2018

Financement :

Budget estimé sur le mandat (HT) : 750 000 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) :
Autorisation de paiement TTC :

Tendance d'adhésion territoriale

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement	750 000	250 000	250 000	250 000	
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat :
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Marie-Lyne Wagner
Service référent : Services Techniques



IBTN-

Contrat de Territoire

- 31



Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation #2 Aménager les lieux de vie et l'émergence de Tiers-Lieux	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de	Lieu Livet sur Authou
--	--	--	--

Caractéristiques de l'action : Intitulé de l'action : Acquisition, transformation et exploitation du site Moulin de Sainte Marie à Livet sur Authou en Tiers-Lieu culturel et patrimonial Eléments de contexte : Développer en milieu rural, au cœur d'un site classé, un lieu de rencontres et d'échanges. Protection du Patrimoine : Installé dans un ancien moulin (1872), dans lequel l'ensemble de la machinerie hydraulique a été réhabilitée et est en état de fonctionnement, le moulin de Sainte Marie et ses 3 bâtiments corollaires accueilleront : Le moulin : exposition sur le fonctionnement d'un moulin avec possibilités de démonstration – exposition sur les charitons La maison du gardien : une fois rénovée elle sera transformée en gîte de groupe La bergerie : retrouvera sa fonction première Un bâtiment pourra accueillir expos temporaires / résidence d'artistes En faire un site de lien social, tiers lieu à vocation culturelle et patrimoniale, animation par un collectif d'habitants (café associatif). Résultats attendus : Protection et réhabilitation d'un élément constitutif de l'histoire industrielle de la région (moulin à eau) Développement d'un tiers lieu à vocation culturelle et patrimoniale en zone rurale Lieu d'attractivité touristique Développement d'une structure d'hébergement d'accueil (gîte de groupe) Aménagements d'exposition type éco-musée (tradition des charitons / visite du moulin / Objets d'artisanat populaire...) Mise en œuvre de l'action : Calendrier prévisionnel : Acquisition du site : fin 2018 Commentaire : En attente d'éléments de précision sur les travaux de rénovation de la maison du gardien et « ravalement de façade » du moulin. Partenariat avec l'EPFN pour étude de faisabilité en cours.	Financement : Budget estimé sur le mandat (HT) : 435 000 € Financements extérieurs à mobiliser (HT) : Autorisation de paiement TTC : <table border="1"> <tr> <th></th> <th>AP TOTALE</th> <th>CP 2018</th> <th>CP 2019</th> <th>CP 2020</th> <th>CP 2021</th> </tr> <tr> <td>Dépenses d'investissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> Autorisation d'engagement TTC : <table border="1"> <tr> <th></th> <th>AP TOTALE</th> <th>CP 2018</th> <th>CP 2019</th> <th>CP 2020</th> <th>CP 2021</th> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes de fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> Suivi – évaluation : Indicateurs : Indicateurs d'Etat : Indicateurs stratégiques : Pilotage de l'action : Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Nicolas Gravelle Service référent : Service Patrimoine		AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Dépenses d'investissement						Subventions d'investissement							AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement						Solde						Tendence d'adhésion territoriale
	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021																																							
Dépenses d'investissement																																												
Subventions d'investissement																																												
	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021																																							
Dépenses de fonctionnement																																												
Recettes de fonctionnement																																												
Solde																																												



Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation # 3 Assurer la connectivité du territoire	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu IBTN
--	---	--	----------------------------

Caractéristiques de l'action : Intitulé de l'action : Desserte numérique du territoire en Très Haut Débit Eléments de contexte : Le 26 juillet 2017, l'IBTN délibère et fait le choix d'un équipement du territoire, et notamment des zones blanches, en fibre optique ou montée en débit pour permettre un accès à tous en Haut Débit voire en Très Haut Débit. Cette action est menée avec l'appui du Syndicat Eure Numérique et de la Région Normandie. Résultats attendus : Obligation de compétitivité et de service pour un territoire à structure rurale comme l'IBTN, s'il veut se développer et être attractif, l'informatique, la transmission et le partage d'informations, de données, de fichiers ... étant aujourd'hui partout au centre de notre existence Assurer la couverture numérique de notre territoire pour tous : + de 99 % de couverture et 29 000 prises sur une échéance à moyen terme se réalisant entre 2018 et 2021. Mise en œuvre de l'action : Calendrier prévisionnel : Délibération IBTN : Juillet 2017 Travaux d'installation : entre 2018 et 2021	Financement : Budget estimé sur le mandat (HT) : 30 000 000 € Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 20 769 000 € Autofinancement du maître d'ouvrage : 9 231 000 € Autorisation de paiement TTC : <table border="1"> <tr> <th></th> <th>AP TOTALE</th> <th>CP 2018</th> <th>CP 2019</th> <th>CP 2020</th> <th>CP 2021</th> </tr> <tr> <td>Dépenses d'investissement</td> <td>9 230 892</td> <td>1 249 558</td> <td>2 961 703</td> <td>3 091 242</td> <td>1 928 389</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> Autorisation d'engagement TTC : <table border="1"> <tr> <th></th> <th>AP TOTALE</th> <th>CP 2018</th> <th>CP 2019</th> <th>CP 2020</th> <th>CP 2021</th> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes de fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> Suivi – évaluation : Indicateurs : Indicateurs d'Etat : Indicateurs stratégiques : Pilotage de l'action : Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Jean-Hugues Bonamy Service référent : Direction Générale des Services		AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Dépenses d'investissement	9 230 892	1 249 558	2 961 703	3 091 242	1 928 389	Subventions d'investissement							AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement						Solde						Tendence d'adhésion territoriale
	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021																																							
Dépenses d'investissement	9 230 892	1 249 558	2 961 703	3 091 242	1 928 389																																							
Subventions d'investissement																																												
	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021																																							
Dépenses de fonctionnement																																												
Recettes de fonctionnement																																												
Solde																																												





Contrat de ruralité –
IBTN 2017-2020

Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation # 4 Favoriser les mobilités	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu IBTN																																										
Caractéristiques de l'action : Intitulé de l'action : Elaboration d'un Schéma Directeur des Déplacements et d'un Schéma des Modes Actifs Eléments de contexte : Elaboration d'un schéma local de déplacement et d'un schéma directeur des modes actifs incluant un diagnostic et un plan d'actions traitant notamment du lien ville-campagne, des transports publics, des mobilités douces, de l'intermodalité. Un diagnostic est conduit dans le cadre de la démarche TEPOS. Le diagnostic définira localement des mesures et actions concrètes pour coordonner l'usage des modes de déplacements, débattre des grands choix d'organisation, favoriser l'usage des modes alternatifs. Sur la base de ce diagnostic un Schéma local de déplacement pourra être mis en place. Résultats attendus : Réduire le bilan énergétique et climatique du secteur des transports Faire évoluer les pratiques de mobilité, tant pour le transport de personnes que de marchandises Développer la multi et l'intermodalité Faire évoluer la flotte de véhicule de l'IBTN vers davantage de véhicules à faibles émissions Mise en œuvre de l'action : Calendrier prévisionnel : Lancement du diagnostic : 2018 Commentaire : En lien avec les actions TEPOS « Développer les transports durables », page 93																																													
Financement : Budget estimé sur le mandat (HT) : 39 075 € Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 24 000 € Autofinancement du maître d'ouvrage : 15 075 € Tendance d'adhésion territoriale		Autorisation de paiement TTC : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>AP TOTALE</th> <th>CP 2018</th> <th>CP 2019</th> <th>CP 2020</th> <th>CP 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses d'investissement</td> <td>39 075</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td>24 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Autorisation d'engagement TTC : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>AP TOTALE</th> <th>CP 2018</th> <th>CP 2019</th> <th>CP 2020</th> <th>CP 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes de fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Suivi – évaluation : Indicateurs : Indicateurs d'Etat : Indicateurs stratégiques : Pilotage de l'action : Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Lionel Prevost Service référent : Direction de l'environnement			AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Dépenses d'investissement	39 075					Subventions d'investissement	24 000						AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement						Solde					
	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021																																								
Dépenses d'investissement	39 075																																												
Subventions d'investissement	24 000																																												
	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021																																								
Dépenses de fonctionnement																																													
Recettes de fonctionnement																																													
Solde																																													

Contrat de Territoire
- 36



Contrat de ruralité –
IBTN 2017-2020

Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation # 5 Développer une offre d'habitat attractive	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu IBTN																																										
Caractéristiques de l'action : Intitulé de l'action : Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) Eléments de contexte : Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : - Parc public et privé - Gestion du parc existant - Gestion des constructions nouvelles - Populations spécifiques Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur le territoire. Il précise notamment un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, public et privé, les actions et les opérations de requalification des quartiers anciens dégradés, de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Résultats attendus : Rédaction d'un PLH afin d'établir un diagnostic du territoire de l'IBTN en matière de logement, de dresser les objectifs et un programme d'actions; Le PLH doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. Le programme d'actions indique : - Le nombre et le type de logements à réaliser - Les moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés - L'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et de lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire - Les orientations relatives à l'application des dispositions du code de l'urbanisme, favorisant la construction de logements Mise en œuvre de l'action : Calendrier prévisionnel : Lancement : 2018 Commentaire : obligatoire pour les communautés de communes compétentes de plus de 30 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.																																													
Financement : Budget estimé sur le mandat (HT) : 180 000 € Financements extérieurs à mobiliser (HT) : Autorisation de paiement TTC : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>AP TOTALE</th> <th>CP 2018</th> <th>CP 2019</th> <th>CP 2020</th> <th>CP 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses d'investissement</td> <td>180 000</td> <td>60 000</td> <td>60 000</td> <td>60 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Autorisation d'engagement TTC : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>AP TOTALE</th> <th>CP 2018</th> <th>CP 2019</th> <th>CP 2020</th> <th>CP 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recettes de fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solde</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Suivi – évaluation : Indicateurs : Indicateurs d'Etat : Indicateurs stratégiques : Pilotage de l'action : Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Valéry Beuriot Service référent : Direction des Services Techniques			AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Dépenses d'investissement	180 000	60 000	60 000	60 000		Subventions d'investissement							AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement						Solde						Tendance d'adhésion territoriale	
	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021																																								
Dépenses d'investissement	180 000	60 000	60 000	60 000																																									
Subventions d'investissement																																													
	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021																																								
Dépenses de fonctionnement																																													
Recettes de fonctionnement																																													
Solde																																													

IBTN-

Contrat de Territoire
- 39



Axe du projet de territoire 1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux	Thèmes/orientation # 5 Développer une offre d'habitat attractive	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu IBTN
--	---	--	----------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : **Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH**

Éléments de contexte : Depuis la fusion des 5 communautés de communes de Bernay, Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Broglie et Brionne, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a repris en son sein la compétence Politique de l'Habitat et notamment l'opération programmée d'amélioration de l'habitat qui était en cours sur les territoires des ex-communautés de communes de Beaumesnil et Broglie. L'opération portant sur 3 ans (2015-2018) arrive à son échéance en octobre 2018, les élus de l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaitent prolonger cette opération, qui fonctionne bien au regard du nombre de contacts qui augmentent au fil du temps et l'étendre à l'ensemble du territoire de l'IBTN.

Résultats attendus : Les besoins à satisfaire par cette OPAH portent sur :

- Le maintien à domicile des personnes âgées et l'adaptation des logements
- L'amélioration du confort des logements
- La création de logements à loyer maîtrisé principalement
- La lutte contre l'habitat indigne
- La résorption de vacance

Par ces interventions l'OPAH doit permettre également de manière indirecte :

- De prendre en compte les situations sociales les plus préoccupantes et résorber certains problèmes sociaux
- De créer un dynamisme local en mobilisant les artisans du bâtiment du secteur
- De valoriser le patrimoine architectural, en veillant à ce que la qualité des immeubles soit respectée
- D'améliorer le cadre de vie des communes en réhabilitant l'habitat

Mise en œuvre de l'action :
Calendrier prévisionnel :
1. Demande de prorogation : Avril à Juin 2018
2. Validation des objectifs avec le Département et l'ANAH : Juillet 2018
3. Consultation : Août 2018
4. Analyse des offres reçues, choix du bureau d'étude et notification de marché : Septembre 2018
5. Procédure de validation du coût du marché et de son financement: Fin Septembre – Début Octobre 2018
6. Signature de l'avenant de prolongation par les partenaires : Avant le 16 Octobre 2018

Financement :

Budget estimé sur le mandat (HT) : 30 500 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) :

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement		30 500			
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat :
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Valéry Beunot
Service référent : Direction des Services Techniques



OPERATION PROGRAMME
D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

IBTN-

Contrat de Territoire
- 40



Axe du projet de territoire 2. Développer la solidarité, le vivre ensemble par la culture, le sport et la richesse associative	Thèmes/orientation #2 Des équipements pour favoriser l'accès à la culture	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu Neuville-sur-Authou
---	--	--	---

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : **Construction d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque intercommunale actuellement dans un logi-mobile**

Éléments de contexte :

La bibliothèque est actuellement aménagée dans un « logimobile » depuis 2012. Une construction "en dur" de la bibliothèque intercommunale située sur la commune de Neuville-sur-Authou est nécessaire pour l'intercommunalité et le territoire afin de développer la culture en milieu rural.

- Participation à l'attraction des enfants à la culture en général (proximité école et centre de loisirs)
- Permettre un accès à la culture gratuitement pour un public éloigné (géographiquement et socialement)
- Seul point d'accès à internet pour certaines familles

L'IBTN doit proposer une structure aux normes et plus accueillante pour le public (environ 200 personnes par mois en accueil public et en animations)

Résultats attendus :

- Répondre aux besoins et demandes des adhérents en augmentation constante
- Rendre la bibliothèque intercommunale plus visible
- Répondre aux futurs besoins en terme d'animation
- Favoriser le développement à la culture par des équipements adaptés

Mise en œuvre de l'action :
Calendrier prévisionnel :
1. Début de la construction : Juin 2019
2. Prise en position : Septembre 2020

Commentaire : plan de financement en cours – recherche de subventions

Ce projet fait actuellement l'objet d'une réflexion conjointe avec le CIAS de l'IBTN pour une extension de l'équipement au centre de loisirs.

Financement :

Budget estimé sur le mandat (HT) : 425 000 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) : en cours

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement	425 000				
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat :
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elus référents : Jean-Claude Rousselin – Florence Declercq
Service référent : Direction des Services Actions Educatives Culturelles et Sportives



IBTN-

Contrat de Territoire
- 53



Axe du projet de territoire 2. Développer la solidarité, le vivre ensemble par la culture, le sport et la richesse associative	Thèmes/orientation #3 Favoriser les conditions d'éducation	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu Bernay
---	---	--	------------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : **Création d'une classe « film d'animation » au sein du conservatoire à rayonnement intercommunal de Bernay**

Eléments de contexte :
 Enseignement en lien avec l'usage des nouvelles technologies numériques.
 Volonté du conservatoire à rayonnement intercommunal de diversifier son offre en enseignement, notamment à destination du public des 11-18 ans, en ouvrant une classe destinée à les initier aux techniques du film d'animation.
 Cette discipline sera en corrélation directe avec la classe « composition à l'image ». Cette thématique est particulièrement porteuse sur notre territoire qui recense quelques entreprises innovantes en lien avec lesquelles des passerelles seront possibles.
 L'enseignement de cette nouvelle discipline suppose l'emploi d'un enseignant 6 heures / semaine.

Résultats attendus :

- Développement de l'offre en enseignement
- Développement et renforcement de l'offre culturelle territoriale
- Innovation du projet : unique en Normandie
- Former des élèves sur des métiers qui recrutent, notamment sur notre territoire.

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :

1. Réhabilitation des locaux : 1^{er} semestre 2019
2. Ouverture de l'enseignement : septembre 2019

Commentaire : 2 scénarii :

- Ouverture de la discipline : 50 000€
- Réhabilitation du lieu d'enseignement potentiel : estimation en cours

Financement :

Budget estimé sur le mandat (HT) : estimation en cours pour la réhabilitation du lieu d'enseignement
 Budget estimé sur le mandat (HT) : 50 000 € mise en place de la discipline
 Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement					
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
 Indicateurs d'Etat :
 Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
 Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Nicolas Gravelle / Marie-Lyne Wagner
 Service référent : Direction des services actions éducatives culturelles et sportives

Tendance d'adhésion territoriale

Axe du projet de territoire 3. Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie	Thèmes/orientation #2 Développer et favoriser le « vivre-ensemble »	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu IBTN
--	--	--	----------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : **Enveloppes techniques « renouvellement » : crédits annuels nécessaires au maintien de nos équipements intercommunaux et à l'animation de la vie associative**

Eléments de contexte :
 Chaque année, l'intercommunalité investit pour le maintien en état et l'amélioration de ses équipements : bâtiments intercommunaux, voirie, et réseaux d'assainissement...
 Elle soutient aussi financièrement le tissu associatif local.

Résultats attendus :

- Garantir l'entretien et le bon fonctionnement de nos équipements – (entretien et travaux)
- Maintenir et investir dans des travaux de voirie d'intérêt intercommunal (entretien et travaux)
- Poursuivre la gestion du réseau d'assainissement par des travaux neufs et de réhabilitation liés aux stations des réseaux d'assainissement.
- Soutenir financièrement les associations et leurs actions grâce aux subventions à la vie associative

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :
 Enveloppe approximative investie chaque année : 2018-2021

Financement :

CREDITS D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX DE VOIRIE
 Budget estimé sur le mandat (HT) : 2 000 000 € / an

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE BATIMENTS
 Budget estimé sur le mandat (HT) : 1 500 000 € / an

TRAVAUX NEUFS ET DE REHABILITATION DES STATIONS ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
 Budget estimé sur le mandat (HT) : 500 000 € / an

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
 Budget estimé sur le mandat (HT) : 100 000 €

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
 Indicateurs d'Etat :
 Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
 Elu référent : Jean-Claude Rousselin
 Service référent : Direction Générale des Services

Tendance d'adhésion territoriale

Axe du projet de territoire 3. Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie	Thèmes/orientation # 3 Protéger et valoriser le patrimoine : l'attractivité de notre territoire	Porteurs de projet Communes de l'IBTN soutenues par un fonds de concours IBTN	Lieu IBTN
--	---	---	----------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : Contribution de l'IBTN au titre d'un fonds de concours patrimoine historique, équipements publics et associatifs et investissements concourant à la transition énergétique.

Éléments de contexte :
Le versement de fonds de concours aux « petites communes » - dont la taille reste à définir - pour accompagner les projets visant à entretenir, rénover, mettre en valeur leur patrimoine historique, leurs équipements publics et associatifs et leurs investissements concourant à la transition énergétique.

Résultats attendus :
Une enveloppe globale de 250 000 € / an sera affectée à ce fonds de concours, dont les dossiers seront instruits par une commission ad hoc assurant une représentation adaptée des « petites communes ».

Mise en œuvre de l'action :

Calendrier prévisionnel :
2018 - 2021

Commentaires :
Une commission sera créée le 27/08/2018 et aura pour mission de proposer les actions éligibles au titre de ce fonds de concours.
Le montant de 250 000 € arrêté forfaitairement a vocation à augmenter en fonction des capacités budgétaires de l'intercommunalité.

Financement :
Budget estimé sur le mandat (HT) : 250 000 € / an / 4 ans
Financements extérieurs à mobiliser (HT) :

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement		250 000	250 000	250 000	250 000
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi - évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat :
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elu référent : Jean-Claude Rousselin
Service référent : Direction Générale des Services



Tendance d'adhésion territoriale

Contrat de Territoire
- 82

Axe du projet de territoire 4. Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	Thèmes/orientation #1 Développer l'économie du territoire	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu Bernay
--	---	--	------------------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : Installation d'un espace de coworking au centre d'affaires

Éléments de contexte :
Des besoins en bureaux sont actuellement exprimés sur le territoire de l'IBTN. La situation géographique du centre d'affaires, face à la gare SNCF avec des liaisons quotidiennes reliant Caen à Paris, en fait un pôle attractif pour les entreprises.
Le coworking ou co-travail (bureaux partagés) est un principe d'organisation du travail qui regroupe 2 notions : - Un espace de travail partagé - Un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture
Plus chaleureux qu'un centre d'affaires classique et plus souple qu'un bail professionnel ou qu'une pépinière d'entreprise, ce concept de bureaux partagés est devenu un véritable "écosystème économique" qui favorise l'émergence de créateurs d'entreprises.

Résultats attendus :
La volonté de l'IBTN est de louer un bureau à des travailleurs indépendants, à la journée ou au mois, dans des espaces de travail partagés et ouverts à tous. Cette mutualisation des surfaces permettra à des créateurs d'entreprises et des indépendants de disposer d'un espace professionnel.

Un projet d'agrandissement du centre d'affaires offrira 2 nouveaux espaces dédiés :
- Une grande salle de réunion de 52m2 et un espace de co-working de 99m2 avec sanitaires.
- Un espace détente de 36m2, 5 bureaux de 22 m2 à 12 m2, 3 bureaux pour des permanences, et l'espace du PU.

Mise en œuvre de l'action :
Calendrier prévisionnel :
Début des travaux : juin 2018
Réception des travaux : décembre 2018

Commentaire : Des recettes de location des espaces de bureaux et co-working seront encaissées dès l'ouverture de l'espace et les installations: 77m2 de surfaces locatives potentielles- la méthode et les tarifs de la cotisation pour le co-working restent à définir.

Financement :
Budget estimé sur le mandat (HT) : 593 000 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 354 000 €
Autofinancement du maître d'ouvrage : 239 000 €

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement	593 000				
Subventions d'investissement	354 000				

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi - évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat :
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elus référents : Jean-Claude Rousselin
/ Jean-Hugues Bonamy
Service référent : Direction
Aménagement, Economie, Tourisme



Tendance d'adhésion territoriale

IBTN-

Contrat de Territoire
- 87



Axe du projet de territoire 4. Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	Thèmes/orientation #1 Développer l'économie du territoire	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu Bernay
--	---	--	-----------------------

Caractéristiques de l'action :

Intitulé de l'action : Aménagement et requalification de la « zone industrielle de la route de Broglie » à Bernay : tiers-lieu, pépinière d'entreprise.

Eléments de contexte :
Opérations d'aménagement et d'extension du site N'Pack, spécialiste de co-packaging et de thermoformage, site industriel structurant, et portage immobilier. Restructuration de 4200m2 de bâtiments d'activités non utilisés par la société N'Pack L'IBTN souhaite confier l'aménagement et la requalification du site à un aménageur qui aura la capacité technique et financière d'en assurer la maîtrise d'œuvre en tant que concessionnaire.
Le périmètre de requalification du site s'étend sur 7,6 hectares. L'aménagement de l'extension du parc d'activités sur 2,3 hectares.
Le portage de l'ensemble immobilier, alloué pour partie à la société N'Pack porte sur 26000m2 environ, restructuré et proposé à la commercialisation pour le reste des immeubles (4200m2) après acquisition du site auprès du crédit bailleur propriétaire de l'immeuble.
Les acquisitions, le portage immobilier et l'aménagement du site seront réalisés et commercialisés par une société d'aménagement dans le cadre d'une concession. Procédure d'attribution de la concession d'aménagement en cours, mise en concurrence (durée prévisionnelle de l'opération de concession : 15 ans).

Résultats attendus :
- Accompagner l'effort de reprise de la société
- Pérenniser l'activité et l'emploi (48 CDI – 62 CDD)
- Maintenir et renforcer ce site industriel
- Aménager et requalifier un parc d'activités pour l'implantation de nouveaux équipements et nouvelles activités
- Permettre l'accueil et le développement d'entreprises
- Construire et réhabiliter des structures d'immobilier d'entreprises
- Aménager un foncier destiné à l'accueil d'équipements publics structurants

Mise en œuvre de l'action :
Calendrier prévisionnel :
Juillet 2018 : Délibération de l'IBTN
Octobre-novembre 2018 : Signature du marché
Fin 2018 : Début des travaux

Financement :
Budget estimé sur le mandat (HT) : 6 000 000 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 1 600 000 000 €
Autofinancement du maître d'ouvrage : Garantie d'emprunt à hauteur de 80% et 400 000

Tendance d'adhésion territoriale

Autorisation de paiement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses d'investissement					
Subventions d'investissement					

Autorisation d'engagement TTC :

	AP TOTALE	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement					
Solde					

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat :
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Jean-Hugues Bonamy
Service référent : Direction Aménagement, Economie, Tourisme



Contrat de Territoire
- 88



Actions démarche TEPOS

Axe du projet de territoire 4. Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	Thèmes/orientation #3 Affirmer et mettre en œuvre une politique de développement durable : le TEPOS	Porteur de projet Intercommunalité Bernay Terres de Normandie	Lieu IBTN
--	---	--	---------------------

Caractéristiques de l'action : DEVELOPPER LES TRANSPORTS DURABLES

1/ Elaboration du Schéma Directeur des Déplacements et du Schéma des Modes Actifs : cf PAGE 36
Réduire le bilan énergétique et climatique du secteur des transports
Faire évoluer les pratiques de mobilité, tant pour le transport de personnes que de marchandises
Développer la multi et l'intermodalité
Faire évoluer la flotte de véhicule de l'IBTN vers davantage de véhicules à faible émissions

2 / Animation mobilité durable:
Favoriser la compréhension et la mise en œuvre du SDDMA via des actions de sensibilisation et de formation à destination des particuliers et des usagers des zones énergétiques et climatique du secteur des transports – il s'agit d'animations auprès des particuliers pour leurs déplacements personnels et domicile-travail. Elle fait l'objet d'un marché de prestations de service, le même que celui pour la réalisation des 2 schémas.
Animation par un consultant externe ou une personne qualifiée en interne à raison de 25j/ an/ 2ans

3 / Réalisation d'une étude sur la mise en œuvre de la réglementation des véhicules bas carbone dans les flottes de véhicules de l'IBTN et évolution de la flotte
Renouvellement du parc de véhicules de l'IBTN en privilégiant les véhicules propres, électriques notamment et par l'acquisition de matériel associé (bornes de recharge express...).

4 / Réalisation d'un programme de formation des agents de l'IBTN à l'éco-conduite
Mise en œuvre de l'action :
Calendrier prévisionnel :
1 et 2 : 2018 – 2019 (en cours)
3 : 2018 (étude) et suivantes pour mise en œuvre
4 : Non commencé

Financements obtenus à la signature du TEPCV :
1 /Elaboration du SDDMA
Cf page : 36
2 / Animation du SDDMA
Budget estimé sur le mandat (HT) : 16 500,00 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 14 000,00 €
3 / Etude véhicules bas carbone IBTN
En régie
4/ Formation des agents IBTN à l'éco-conduite
Budget estimé sur le mandat (HT) : 10 000 € / an
5 / Evolution de la flotte de véhicules IBTN
Budget estimé sur le mandat (HT) : 20 000 € / an

Tendance d'adhésion territoriale

Suivi – évaluation :

Indicateurs :
Indicateurs d'Etat :
Indicateurs stratégiques :

Pilotage de l'action :
Elus référents : Jean-Claude Rousselin / Lionel Prevost
Service référent : Direction de l'Environnement et du Développement Durable



Contrat de Territoire
- 94

S'agissant du budget de l'assainissement les projets suivants sont envisagés et à programmer en AP/CP :

1. Travaux sur réseaux :

Communes	NASSANDRES/R.	SERQUIGNY	SERQUIGNY
OPERATIONS	Etude de faisabilité step de Nassandres	Raccordement du hameau le Petit Nassandres	Réaménagement réseau EU Hameau de Courcelles
PRIORITE	1	1	1
Coût Global estimé opération en € HT	50 000,00 €	111 000,00 €	558 000,00 €

Aides financières					
Département			10 000,00 €	22 200,00 €	111 600,00 €
AESN			25 000,00 €	44 400,00 €	223 200,00 €
PFAC			- €	9 600,00 €	51 200,00 €
Frais de branchement			- €	9 600,00 €	51 200,00 €
autres			- €		
TOTAL			35 000,00 €	85 800,00 €	437 200,00 €
Reste à financer en € HT					
			15 000,00 €	25 200,00 €	120 800,00 €
si PPI ou potentiel de réalisation en 2019 pour c			100%	30%	30%
Coût prévisionnel 2019 en € HT			50 000,00 €	33 300,00 €	167 400,00 €

Communes	SERQUIGNY	BERNAY	BRIONNE
OPERATIONS	Réaménagement du PR "Dôme"	Travaux réhabilitation réseau EU - Ville de Bernay	Extension réseau EU - Place Frémont des Essarts
PRIORITE	3	1/2	1
Coût Global estimé opération en € HT	84 000,00 €	1 823 468,00 €	100 000,00 €

Aides financières			
Département	- €	357 148,00 €	- €
AESN	- €	917 100,00 €	- €
PFAC	- €	- €	3 200,00 €
Frais de branchement	- €	- €	3 200,00 €
autres	- €	- €	- €
TOTAL	- €	1 274 248,00 €	6 400,00 €
Reste à financer en € HT	84 000,00 €	549 220,00 €	93 600,00 €
si PPI ou potentiel de réalisation en 2019 pour €	100%		100%
Coût prévisionnel 2019 en € HT	84 000,00 €	223 000,00 €	100 000,00 €

Communes	MESNIL EN OUCHE (LA BARRE EN OUCHE)	BROGLIE Réhabilitation de la station d'épuration 1400 EH	GRAND CAMP réhabilitation de la station d'épuration 100 EH	travaux en domaine privé
OPERATIONS	Réhabilitation réseau (100ml)	Réhabilitation réseau (100ml)	Réhabilitation réseau (100ml)	
				142 branchements
PRIORITE	2	1	1	1
Coût Global estimé opération en € HT	60 000,00 €	1 609 000,00 €	250 000,00 €	495 547,00 €
Aides financières				
Département	- €	290 000,00 €	20 000,00 €	435 900,00 €
AESN	- €	400 000,00 €	60 000,00 €	
PFAC	- €	- €	- €	- €
Frais de branchement	- €	- €	- €	- €
autres	- €	- €	- €	59 647,00 €
TOTAL	- €	690 000,00 €	80 000,00 €	495 547,00 €
Reste à financer en € HT	60 000,00 €	919 000,00 €	170 000,00 €	- €
si PPI ou potentiel de réalisation en 2019 pour c	15%		20%	100%
Coût prévisionnel 2019 en € HT	9 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €	495 547,00 €

2. Travaux sur STEP :

Communes	GRAND CAMP	MONTREUIL L'ARGILLE	BEAUMONT LE ROGER	BERNAY
OPERATIONS	Réhabilitation STEP :Maîtrise d'œuvre + Acquisition terrain	Rampe à remonter	Etude hydraulique by- pass	TRAVAUX STEP : Remplacement de l'agitateur banne du BA1, de la pompe de relèvement n° 1et 2, du dégrilleur grossier, des automates de la filière eau et boues, défaut d'isolement, installation d'un trop plein de la cuve préparation polymère vers le poste colatures, réparation du silo à chaux, réparation de la
PRIORITE	1	1	2	1
Coût Global estimé opération en € HT	283 000	10 000	8 000	333 000
Aides financières				
Département				
AESN				
PFAC				
Frais de branchement				
autres				
TOTAL	- €	- €	- €	- €
Reste à financer en € HT	283 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	333 000,00 €
si PPI ou potentiel de réalisation en 2019 pour c	100%	100%	100%	100%
Coût prévisionnel 2019 en € HT	283 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	333 000,00 €

TOTAL	répartition par priorité		
	1	2	3
5 775 015,00 €	5 623 015,00 €	68 000,00 €	84 000,00 €
1 246 848,00 €	1 246 848,00 €	- €	- €
1 669 700,00 €	1 669 700,00 €	- €	- €
64 000,00 €	64 000,00 €	- €	- €
64 000,00 €	64 000,00 €	- €	- €
59 647,00 €	59 647,00 €	- €	- €
3 104 195,00 €	3 104 195,00 €	- €	- €
	- €	- €	- €
2 670 820,00 €	2 518 820,00 €	68 000,00 €	84 000,00 €
	- €	- €	- €
1 886 247,00 €	1 785 247,00 €	17 000,00 €	84 000,00 €